

**SYNTHESE ANNUELLE
DES ACTIVITES DU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE (GIS)
RESEAU NATIONAL DES MAISONS DES SCIENCES DE L'HOMME**

PRODUITE PAR SON CONSEIL SCIENTIFIQUE

**EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3.2.
DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIS**

À L'ATTENTION DE SON COMITE DIRECTEUR

ANNEE DE REFERENCE 2006

**[VERSION DEFINITIVE, POUR APPROBATION PAR LE
CONSEIL SCIENTIFIQUE, 12 MAI 2008]**

Table

(

Sommaire exécutif.....	5
Statut du document.....	7
Présentation	7
Le Réseau national des Maisons des sciences de l’Homme	7
Fonctions de suivi et d’évaluation du Réseau.....	8
La présente procédure	10
I. Récolte et méthode de traitement de l’information	12
1. Questionnaire	12
2. Procédure de recueil des réponses	13
3. Procédure d’analyse des réponses.....	13
II. Appréciation d’ensemble des questionnaires retournés.....	15
1. Personne responsable	15
2. Documentation jointe.....	15
3. Qualité des réponses	16
4. Mentions des conseils scientifiques des MSH.....	16
5. Réactions au questionnaire	17
III. Analyse des réponses au questionnaire.....	18
1. Interdisciplinarité	18
2. Dynamique interinstitutionnelle.....	21
3. Internationalisation	25
4. Inscription politique et sociale / implantation territoriale.....	28
5. Identité scientifique.....	30
IV. Synthèse	34
1) Constats transversaux.....	34
3) Bonnes pratiques	37
A) Interdisciplinarité:.....	37
B) Dynamique interinstitutionnelle.....	38
C) Internationalisation	38
D) Inscription politique et sociale / implantation territoriale.....	38
F) Incidence sur plusieurs des principes	38
V. Perspectives	38
1) Les prochaines étapes	38
2. Note complémentaire sur les cinq « i ».....	40
3. Réflexions finales sur les indicateurs.....	41
Références:.....	43

Annexe 1 Bilan synthétique des réponses	44
Annexe 2 Projets en coopération entre MSH Synopsis des réponses à la question 2.2.....	46
Légende :.....	46
Annexe 3: Inscription politique et sociale et implantation territoriale des MSH : une cartographie	48
Annexe 4 Questionnaire	51
Annexe 5: Liste des membres du conseil scientifique du Réseau ayant accepté les fonctions de correspondants auprès différentes MSH	64

Sommaire exécutif

Le Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme (ci-après : le Réseau) s'est développé dès la fin des années 1990 dans le cadre de la politique de diffusion du modèle de la Maison des sciences de l'Homme sur l'ensemble du territoire français. Au fil de ses premières années d'existence, il s'est affirmé dans le monde de la recherche comme un acteur d'une nature spécifique, et comme un outil dont les MSH ont été dotées par la volonté de l'ensemble des entités qui les portent, destiné à assurer des conditions optimales de fonctionnement à chacune d'entre elles.

L'ensemble des activités propres au Réseau est actuellement financé par une subvention du Ministère de la Recherche et de l'Innovation, par la mise à disposition de personnel par le CNRS, et par une contribution annuelle versée au Réseau par les universités auxquelles sont rattachées des MSH.

Dans ce contexte, le présent rapport, a une double finalité. D'une part, il contribue à la fonction de suivi du Réseau, en permettant à celui-ci, aux MSH qui le composent, à ses tutelles, ainsi qu'à un public plus large, de se former une notion complète et précise de ce que sont actuellement les MSH et leur Réseau, et ce à des fins de mise en valeur des acquis, de définition de politiques scientifiques, de négociation de formules de coopération, etc. D'autre part, il fournit une base à l'évaluation de son activité de suivi elle-même, et rend compte aux entités qui le financent de l'utilisation des moyens mis à disposition.

Selon l'article 3.2. de la Convention du GIS-Réseau des Maisons des Sciences de l'Homme, le conseil scientifique du Réseau « élabore une synthèse annuelle à partir des rapports d'évaluation qui lui sont adressés par le conseil scientifique de chacune des Maisons des sciences de l'Homme ». Pour la première année de mise en pratique de cette disposition le conseil scientifique a élaboré sa synthèse sur la base d'un questionnaire conçu à cet effet. Le présent rapport présente successivement le questionnaire, son application et la procédure adoptée pour son analyse, une appréciation d'ensemble des questionnaires retournés, d'un point de vue formel, l'analyse des réponses fournies par les MSH à propos des différents principes d'orientation et enfin une synthèse des résultats de cette analyse, assorties de quelques réflexions finales, inspirées par les informations recueillies, sur les finalités et critères de l'évaluation des structures de la recherche en SHS.

Les conclusions peuvent être résumées comme suit :

– Un constat surgit en divers endroits, celui de la pluralité des modes de fonctionnement des MSH. On peut distinguer les MSH fortement thématiques ; les MSH à vocation principalement instrumentale, axées sur la mutualisation d'équipements ; enfin les MSH identifiées par une pluralité d'axes ou programmes thématiques. Ces différences pourraient tenir en particulier à des facteurs historiques et géographiques. On constate qu'une certaine diversité des modèles organisationnels n'est pas incompatible avec le concept de MSH que le Réseau est chargé de promouvoir. Si elle est clairement perçue et mise en discussion, elle peut même contribuer à une définition plus précise de ce concept, en situant des alternatives organisationnelles légitimes. Ce qui suppose que les différences se tiennent dans certaines limites et ne compromettent pas la mise en œuvre des principes de la Charte, en particulier ceux qui se traduisent par les cinq « i ».

– Une autre donnée est le fait que l’environnement du Réseau traverse d’importants changements du fait, en particulier, de la création des Pôles de recherche et d’enseignement supérieur (PRES), et de la mise sur pied du Réseau français des Instituts d’études approfondies (IEA), un des Réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) approuvé par le Ministère de la Recherche en 2006. Les principes de fonctionnement des MSH semblent les placer dans une position favorable pour intervenir de manière constructive dans ces transformations.

– Quant aux « performances » au regard des cinq « i » (Interdisciplinarité, Dynamique interinstitutionnelle, Internationalisation, Inscription politique et sociale / implantation territoriale, Identité), on constate d’abord que, dans l’ensemble, l’identification de ces principes semble avoir doté le Réseau d’un outil efficace d’auto-observation et de structuration de ses débats internes, c’est-à-dire de conditions appropriées notamment pour le travail d’auto-évaluation. Quant au fond, les informations fournies offrent l’image d’un Réseau effectivement engagé dans la mise en œuvre des principes d’orientation dont il s’est doté. Les insuffisances constatées peuvent être considérées en elles-mêmes comme peu significatives. Il importera cependant d’être attentif dans l’avenir aux éléments qui, s’ajoutant à celles-ci, représenteraient des indices de problèmes de fond. Par ailleurs, diverses initiatives ou modes d’action nous semblent mériter d’être mis en évidence, sous la forme d’une liste exploratoire de « bonnes pratiques », comme susceptibles d’inspirer ailleurs, toujours compte tenu des spécificités et de l’identité scientifique de chaque Maison, des formules analogues.

Le rapport se termine par un inventaire des opérations de suivi qui devront être engagées dans le proche avenir, par une brève discussion des cinq principes sur lesquels a pris appui le travail d’auto-observation dont il est ici rendu compte, et par quelques réflexions sur la question des indicateurs, qui devra être approfondie dans le cadre de ces opérations.

Statut du document

Le présent document est destiné au comité directeur du GIS - Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme. Il est prévu de produire, à l'intention des tutelles et des partenaires du réseau, ainsi que du grand public, des documents plus concis qui tireront parti des informations ici réunies.

Présentation

Le Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme

Le Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme (ci-après : le Réseau) s'est développé dès la fin des années 1990 dans le cadre de la politique de diffusion du modèle de la Maison des sciences de l'Homme sur l'ensemble du territoire français. Il procède de l'idée selon laquelle les MSH doivent se concevoir non comme des entités isolées, mais comme faisant partie d'un ensemble capable, en tant que tel, d'une part, d'orienter sa propre extension géographique et, d'autre part, de préciser les principes fondamentaux de fonctionnement constituant les traits communs aux institutions impliquées. Telle est la mission qu'il a exercée, en évaluant les projets de création de nouvelles MSH, et en produisant, sur la base des expériences appréciées dans les réunions de ses instances de coordination administrative et d'orientation scientifique, des publications présentant les caractéristiques et l'activité des MSH existantes¹.

Les relations entre les MSH composant le Réseau ont été intensifiées par le financement de projets de recherche inter-MSH dans le cadre d'une ACI gérée par les instances du Réseau. Avec cette ACI, le Réseau se voyait doté de moyens renforcés pour encourager, au sein des MSH, des évolutions propres à contrebalancer les effets indésirables de la logique de recherche par projets attribués sur concours. À savoir les risques que l'esprit de compétition entre entités de recherche ne l'emporte sur l'esprit de coopération indispensable au débat scientifique, et les risques d'une dispersion des thèmes et des moyens disponibles sous la pression de demandes très diverses. Les projets présentés pour financement par l'ACI étaient appréciés sous l'angle de leur caractère structurant et des liens qu'ils étaient susceptibles de créer entre MSH.

Au fil de ses premières années d'existence, le Réseau s'est affirmé dans le monde de la recherche comme un acteur d'une nature spécifique. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un opérateur de recherche, puisque ce sont les MSH, et non leur Réseau, qui mènent des activités de recherche. Et puisque la recherche menée par les MSH ne l'est pas pour le compte du Réseau, mais pour le compte des entités qui portent les maisons, fournissant leurs moyens personnels et matériels, et assurant leur financement, c'est-à-dire, en règle générale, le CNRS et les universités. Le Réseau est

¹ Voir not. (Coll.), *Les structures fédératives* (2003) ; Commaille (dir.), *Avenir de la Recherche et Maisons des sciences de l'Homme* (2006).

un outil dont les MSH ont été dotées par la volonté de l'ensemble des entités qui les portent, destiné à assurer des conditions optimales de fonctionnement à chacune d'entre elles.

À ce titre, le Réseau mène ses propres activités. D'abord les activités de suivi qui découlent des missions déjà évoquées : accompagnement des montages de projets de nouvelles MSH, appréciation de projets de recherche inter-MSH, analyse de la mise en œuvre des principes du Réseau par les MSH, etc. Par ailleurs, au-delà de ces activités de suivi, le Réseau a pris un certain nombre d'autres initiatives : création et entretien d'un portail internet, qui en est aujourd'hui à sa deuxième version², promotion des MSH dans des manifestations grand public telles les Fêtes de la science, inauguration d'une ligne de travail commune sur le traitement des archives en sciences sociales, organisation de rencontres permettant aux différents professionnels impliqués dans le fonctionnement des MSH de mettre en commun expériences et savoir faire, etc. Des initiatives qui ne constituent pas, en elles-mêmes, des opérations de recherche, mais des modalités d'appui à la recherche. Le Réseau se rapproche de la figure de l'opérateur de recherche, sans pourtant lui correspondre tout-à-fait, lorsqu'il appuie des initiatives de recherche d'un grand nombre de Maisons, comme c'est le cas d'un projet de formation d'un réseau européen de recherche sur « la construction sociale des territoires européens ».

L'ensemble de ces activités propres au Réseau est actuellement financé par une subvention du Ministère de la Recherche et de l'Innovation, par la mise à disposition de personnel par le CNRS, et par une contribution annuelle versée au Réseau par les universités auxquelles sont rattachées des MSH.

Dans ce contexte, le présent rapport, a une double finalité. D'une part, il contribue à la fonction de suivi du Réseau, en permettant à celui-ci, aux MSH qui le composent, à ses tutelles, ainsi qu'à un public plus large, de se former une notion complète et précise de ce que sont actuellement les MSH et leur Réseau, et ce à des fins de mise en valeur des acquis, de définition de politiques scientifiques, de négociation de formules de coopération, etc. D'autre part, il fournit une base à l'évaluation de son activité de suivi elle-même, et rend compte aux entités qui le financent de l'utilisation des moyens mis à disposition.

Fonctions de suivi et d'évaluation du Réseau

En tant que moment de mise en œuvre de sa fonction de suivi, le présent rapport marque un tournant dans l'évolution du Réseau. Jusqu'à présent, les opérations de suivi ont consisté pour l'essentiel en des appréciations *ex ante* de projets (de Maisons ou de recherches). Après quelques années de fonctionnement effectif, il était nécessaire d'adopter des procédures d'appréciation *ex post* des activités réalisées³. C'est une telle procédure qu'a institué la Convention du GIS-Réseau des Maisons des Sciences de l'Homme, en prévoyant que le conseil scientifique du Réseau « *élabore une synthèse annuelle à partir des rapports d'évaluation qui lui sont adressés par le*

² Version actuelle : <http://www.msh-reseau.fr/> ; version antérieure encore accessible à ce jour (sauf page d'accueil) : <http://www.msh-reseau.prd.fr/LesMSH/> .

³ Voir sur ce point Arve-Parès, Hantrais (2006), p. 77.

conseil scientifique de chacune des Maisons des sciences de l'Homme »⁴. S'agissant d'une procédure nouvelle, il est important de bien en préciser les enjeux et, dans le cadre des réformes actuellement en cours dans le monde de la recherche en France, de bien la situer par rapport aux autres procédures d'évaluation concernant les MSH et leur Réseau.

Une telle clarification exige que soient définies deux dimensions. D'une part, il convient de bien situer les entités qu'il s'agit d'analyser. Le suivi dont il est ici rendu compte porte donc sur les MSH et leur Réseau. Or, d'autres entités peuvent être considérées. En amont, le CNRS et les universités ; en aval, les unités de recherche, les projets de recherche et les chercheurs individuels. D'autre part, la réflexion sur l'évaluation des structures fédératives⁵ porte à insister sur deux aspects des pratiques de recherche : d'un côté, elles peuvent être considérées sous l'angle des résultats qu'elles produisent, en termes de gains de connaissance ; d'autre part, sous l'angle de leur contribution à l'entretien de conditions appropriées pour la poursuite du travail de recherche dans l'avenir. Ces deux aspects de la pratique de la recherche pouvaient être conçu comme étroitement liés, voire indissociables, dans un contexte où la recherche passait pour être, essentiellement, une activité individuelle. Le propre du travail de chercheur, au sens que ce terme revêt aujourd'hui, est que son travail est tout entier conçu, non seulement comme éclairant telle réalité, mais également comme préparant un débat sur l'interprétation proposée, développant des outils intellectuels d'analyse susceptibles d'être repris par d'autres, contribuant, enfin, à la reconnaissance sociale, non seulement de son auteur, mais de son institution et de sa discipline, instances de légitimation du travail de recherche à venir. Avec le développement de la recherche dans des grands laboratoires, une division des fonctions est devenue possible et nécessaire, entre des lieux de production de la recherche, et des lieux où sont pris des mesures spécifiquement destinées à renforcer les moyens de cette recherche (recrutement, acquisition d'équipement, négociation d'accords institutionnels, etc.). Dans les considérations qui suivent, on admettra que cette distinction peut ne pas être considérée (même si elle pourrait être appliquée utilement) au niveau des chercheurs, des projets et des unités, mais qu'elle doit être prise en compte au niveau des structures fédératives.

Les deux dimensions ainsi identifiées permettent de construire le tableau suivant, qui situe, schématiquement, un ensemble de procédures et d'acteurs de l'évaluation en matière scientifique (le niveau des entités de rattachement n'est ici pas considéré).

Sujet à évaluation	Évaluation apport de connaissance	Évaluation contribution à la reproduction condition de la recherche
Chercheurs individuels	CoNRS	
Projets de recherche	CS-MSH, CS-RNMSH, ANR, autres commanditaires	
Unités	CoNRS (UMR) ; MSTP, puis AERES (EA)	
MSH (structure fédérative niveau 1)	Quadriennaux / AERES	CS-RNMSH / AERES
RNMSH (structure fédérative niveau 2)	(sans objet ; n'est pas un opérateur de recherche)	CS-RNMSH / CoNRS, CPU, AERES

CS-MSH : conseils scientifiques des MSH

CS-RNMSH : conseil scientifique du Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme

⁴ Pour un commentaire de cette disposition, Arve-Parès, Hantrais (2006), p. 77.

⁵ Sur celle-ci, voir Hantrais (2006), pp. 246 ss.

Ce tableau met en évidence le domaine de compétence du conseil scientifique du Réseau. Celui-ci ne comprend pas l'activité des chercheurs individuels, ni celle des unités, ni non plus les projets de recherche, à l'exception de ceux qui ont été financés par l'ACI Réseau des MSH. Il porte sur les MSH et leur Réseau. Plus spécifiquement, il ne lui appartient pas d'évaluer la substance de la production de recherche des MSH, un travail déjà distribué entre diverses autres entités, et auquel les moyens dont dispose le conseil scientifique ne suffiraient pas. Son domaine plus spécifique est bien celui des conditions du travail scientifique. En effet, ce sont ces conditions que visent, en dernière analyse, les cinq principes d'orientation actuellement retenus par les instances du Réseau comme référentiel à appliquer au suivi des MSH : interdisciplinarité, dynamique interinstitutionnelle, internationalisation, inscription politique et sociale / implantation territoriale, identité scientifique.

Quant à la division des tâches dans ce domaine, elle se laisse énoncer aisément dans le cas du Réseau lui-même : son conseil scientifique mène le travail d'évaluation interne qui constitue une composante indispensable de toute évaluation dans le domaine scientifique⁶, tandis que l'évaluation externe est du ressort de l'AERES. La situation est plus complexe dans le cas des MSH. Ici, les évaluations du conseil scientifique du Réseau et de l'AERES se complètent. D'un côté, celle du conseil scientifique peut être considérée comme une première étape d'évaluation externe, contribuant à une meilleure information de l'AERES au moment de son intervention. D'un autre côté, il existe deux différences d'accent. D'une part, le conseil scientifique du Réseau se centre sur les conditions de reproduction de la recherche, sans considérer les contenus dans leur détail ; et ce au bénéfice d'une réflexion de fond sur les conditions organisationnelles de la recherche, ici clairement identifiées comme un objet d'analyse et d'évaluation à part entière. D'autre part, même lorsqu'il analyse les MSH individuellement (en particulier dans les cas d'admission ou de sortie du réseau), c'est toujours en considérant leur insertion dans le Réseau, en s'interrogeant sur les virtualités du modèle MSH, et sur les interactions entre les MSH et leur Réseau.

La présente procédure

Selon l'article 3.2. de la Convention du GIS-Réseau des Maisons des Sciences de l'Homme, le conseil scientifique du Réseau (ci-après : le Réseau) « *élabore une synthèse annuelle à partir des rapports d'évaluation qui lui sont adressés par le conseil scientifique de chacune des Maisons des sciences de l'Homme* »⁷. Il s'agit là d'une disposition sans équivalent dans la Convention de partenariat qui régissait le Réseau avant la création du GIS. Les modalités de sa mise en pratique ont été discutées le 10 mai 2007, à la réunion du comité directeur du Réseau, à la rencontre conjointe entre celui-ci et le conseil scientifique du Réseau, organisée ce même 10 mai 2007, et à la réunion du conseil scientifique du 11 mai 2007, deuxième réunion de ce conseil dans sa nouvelle composition après l'entrée en vigueur de la Convention du GIS, la première, du 2 octobre 2006, ayant été consacrée à l'élection de son président et à un premier débat général sur ses priorités et son mode de fonctionnement.

⁶ Voir not. *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area*, Helsinki, 2005 (consulté en avril 2008 sur : http://www.bologna-bergen2005.no/Docs/00-Main_doc/050221_ENQA_report.pdf)

⁷ Pour un commentaire de cette disposition, Arve-Parès, Hantrais (2006), p. 77.

La formule résultant de ces discussions est la suivante :

- ⇒ Pour la première année de mise en pratique, afin de permettre le développement progressif de mécanismes de coordination entre les conseils scientifiques des MSH et le conseil scientifique du Réseau, ce dernier élabore sa synthèse sur la base d'un questionnaire conçu à cet effet.
- ⇒ La procédure d'élaboration de la synthèse prend appui sur le travail antérieur de suivi des activités du Réseau mené par son conseil scientifique. Ce travail est présenté, en particulier, dans le volume *Avenir de la recherche et maisons des sciences de l'homme* (organisé par Jacques Commaille, Paris, La Documentation française, 2006), qui se base sur un rapport discuté par les instances du réseau dans le cadre d'une rencontre organisée à la MSH Aquitaine en mai 2005. Ce travail a permis de dégager cinq principes d'orientation de l'activité des MSH, identifiés par les mots-clés suivant : interdisciplinarité, dynamique interinstitutionnelle, internationalisation, inscription sociale et politique / implantation territoriale, identité scientifique. Le questionnaire est structuré sur la base de ces cinq principes.
- ⇒ Le questionnaire est conçu de manière à tirer autant que possible parti de la documentation déjà élaborée par les MSH. Les MSH doivent pouvoir répondre succinctement à un éventail limité de questions, et, pour plus de précision, renvoyer aux documents déjà produits par ailleurs, documents qui sont joints ensuite au questionnaire.
- ⇒ La procédure de récolte et d'analyse des réponses est organisée en étroite articulation avec le processus de mise au point du nouveau portail internet du Réseau (<http://www.msh-reseau.fr/>). Les questionnaires, de même que la documentation jointe, sont placés sur l'intranet de ce portail, et rendus ainsi aisément accessibles aux membres du conseil scientifique, en même temps qu'ils renforcent les potentialités du portail en tant qu'archive des activités du Réseau.
- ⇒ Les débats préparatoires ont également permis de préciser les deux points suivants :
- ⇒ Le travail de synthèse ainsi entrepris poursuit trois finalités, auxquelles devront correspondre trois étapes et trois documents différents : (1) servir de base à la réflexion du Réseau et des MSH qui le composent sur leur fonctionnement, réflexion qui constitue le fondement indispensable de l'auto-évaluation du Réseau ; (2) fournir aux instances associées à la création du GIS – le CNRS et les universités signataires – une vue d'ensemble actualisée sur les activités du Réseau et des MSH qui le composent, dans le cadre d'une démarche visant à renforcer le partenariat entre les institutions impliquées, aussi bien dans l'évaluation des acquis que dans la définition des orientations à venir ; (3) développer l'information sur le Réseau et les MSH destinée au grand public, notamment celle placée sur le portail internet du Réseau.
- ⇒ La formule adoptée pour cette première édition de la synthèse annuelle (année de référence 2006) n'est pas destinée à être répétée mécaniquement d'une année à l'autre. Il est prévu, dans les prochaines années, de s'appuyer dans une large mesure sur les rapports des conseils scientifiques des MSH, de mettre l'accent plus particulièrement, d'une année à l'autre, sur certains des principes de

fonctionnement du Réseau, ainsi que d'inclure dans la synthèse des rapports concernant les activités du Réseau lui-même.

Le présent rapport présente successivement le questionnaire, son application et la procédure adoptée pour son analyse (I), une appréciation d'ensemble des questionnaires retournés, d'un point de vue formel (II), l'analyse des réponses fournies par les MSH à propos des différents principes d'orientation (III) et enfin une synthèse des résultats de cette analyse, assorties de quelques réflexions finales, inspirées par les informations recueillies, sur les finalités et critères de l'évaluation des structures de la recherche en SHS (IV).

I. Récolte et méthode de traitement de l'information

1. Questionnaire

Le questionnaire (annexe 4) a été élaboré à la suite de la réunion du conseil scientifique du 11 mai 2007 par son président, en étroite collaboration et consultation avec Jean-François Ramon, secrétaire général du GIS, Linda Hantrais, spécialiste des questions de l'évaluation de la recherche en SHS et membre du conseil scientifique, et Serge Wolikow, président du comité directeur du GIS. Une première version prévoyait de recueillir des informations (originales ou par renvoi à de la documentation existante) non seulement sur la MSH elle-même, mais également sur les différents pôles ou axes, les unités fédérées (là où cette notion s'appliquerait), et, enfin, les différents projets. On voit bien les virtualités d'un tel mode de questionnement : il aurait permis de tenir compte des structures internes des MSH, et, éventuellement, d'introduire des critères de pondération des structures et des initiatives, en fonction du nombre des chercheurs impliqués ou des budgets alloués. Mais ses inconvénients sont tout aussi évidents. D'un côté, il implique un questionnaire lourd, nécessairement assorti de multiples annexes, en fonction du nombre d'entités concernées ; d'un autre, son analyse, pour pouvoir être menée efficacement, exigeait l'introduction de toute l'information dans une base de données qu'il n'était pas dans nos moyens de mettre au point en temps utile, et, même avec un tel instrument, elle aurait demandé un travail excessivement lourd de traitement de l'information.

La version définitive a donc été allégée et porte, principalement, sur la MSH considérée dans son ensemble. La structure du questionnaire obéit aux critères suivants :

- ⇒ Ses cinq sections correspondent aux cinq « i » qui désignent les cinq principes de fonctionnement des MSH.
- ⇒ Chaque section comprend une question générale, permettant à la MSH de répondre en fonction de sa propre conception du principe en question, et une ou plusieurs questions proposant de faire un inventaire d'initiatives plus spécifiques et de fournir quelques brèves informations sur ces différentes initiatives. Les points « internationalisation » et « inscription politique et sociale

/ implantation territoriale » comprennent également une question sur les services créés en la matière.

- ⇒ Les MSH sont invitées à joindre toute documentation déjà existante susceptible de répondre aux questions posées et, dans le questionnaire, de se contenter, pour l'essentiel, d'un renvoi à celle-ci.

2. *Procédure de recueil des réponses*

Le questionnaire a été distribué par courrier électronique le 1^{er} août aux directeurs des 21 MSH en fonctionnement au cours de l'année de référence 2006⁸, le délai d'envoi des réponses étant fixé au 30 septembre. À l'échéance du délai de réponse, quatre questionnaires étaient parvenus au secrétaire du Réseau : Aix, Besançon, Clermont-Ferrand et Rennes, trois autres questionnaires entrant quelques jours plus tard : Bordeaux, Strasbourg et Lyon (ISH). Dix autres questionnaires nous sont parvenus au cours de la deuxième quinzaine d'octobre. Un questionnaire nous a été remis début novembre.

Trois MSH n'ont pas répondu au questionnaire :

- ⇒ La MSH Nice nous informait par courriel du 5 septembre de ce qu'elle ne serait pas en mesure de participer à l'opération, en raison d'un déménagement en cours durant la période prévue pour la production des réponses au questionnaire, et d'importants changements dans son personnel.
- ⇒ la Fondation MSH (Paris) et la MSH Tours nous ont informé qu'elles ne pourraient pas remplir le questionnaire, celui-ci ne correspondant pas à leur organisation. S'ajoutait à ce problème, à Tours, le fait que la MSH ne disposait pas, au cours de la période critique, d'un secrétaire général. Ces deux MSH nous ont fait parvenir des documents fournissant une information complète sur la MSH pour la période de référence. La Fondation MSH (Paris) a par ailleurs produit un document autonome, prenant en compte les cinq « i », qui a été mis à la disposition du Réseau.

3. *Procédure d'analyse des réponses*

En application des orientations discutées à la réunion du conseil scientifique du 11 mai 2007, l'analyse des cinq sections du questionnaire devait être répartie entre plusieurs membres du conseil scientifique. Natalia Avtonomova, Simone Bonnafous, Michel Fayol, Bernard Gazier et Anna Krasteva ont accepté de participer à cette tâche. En définitive, Simone Bonnafous a dû y renoncer, des problèmes institutionnels ayant surgi dans l'université qu'elle préside, au moment précis où devaient commencer nos travaux.

⁸ La MSH en Bretagne de Rennes, entrée en fonctionnement au cours de l'année 2006, a répondu au questionnaire. La MSH Lorraine, dont l'adhésion au Réseau s'est formalisée en 2007, n'est pas encore considérée.

Chaque questionnaire reçu des MSH (ils sont actuellement tous disponibles sur l'intranet du portail du Réseau) a été systématiquement communiqué, d'une part, aux cinq personnes chargées de l'analyse transversale des réponses, et, d'autre part, au membre du conseil scientifique ayant accepté d'assumer la fonction de correspondant du conseil scientifique du Réseau auprès de la MSH en question (annexe 5).

Une évaluation de cette procédure et une première analyse des réponses reçues ont été discutées par le conseil scientifique lors de sa réunion du 12 novembre 2007. Les analyses de trois des sections du questionnaire avait pu être menées à temps pour y être présentées et commentées (voir le compte-rendu de cette réunion).

Une appréciation d'ensemble des réponses reçues et une synthèse des débats du 12 novembre ont été présentées par le président du conseil scientifique au comité directeur du GIS, dans sa réunion du 4 décembre, ce qui a permis de recueillir diverses informations complémentaires et appréciations utiles (voir le compte-rendu de cette réunion). La teneur des débats de ces deux réunions a été prise en compte dans la rédaction du présent rapport.

Ces deux réunions ont aussi été l'occasion de définir la méthode d'élaboration du rapport final. Une première version devait être soumise par courriel aux membres du conseil scientifique, la version finale incorporant leurs éventuelles remarques complémentaires. L'envoi de la première version, revue par Jean-François Ramon, secrétaire général du GIS, et par Linda Hantrais, spécialiste des questions de l'évaluation de la recherche en SHS et membre du conseil scientifique, a eu lieu le 23 avril 2008 ; la version finale incorporant les remarques a été distribuée le 13 mai 2008 pour approbation par correspondance.

II. Appréciation d'ensemble des questionnaires retournés

Le tableau présenté en annexe 1 donne une vue d'ensemble sur les 18 questionnaires qui nous ont été retournés.

1. *Personne responsable*

Les MSH devaient indiquer les contacts de la personne susceptible de compléter si nécessaire l'information fournie. Les réponses (annexe 1, colonne 1 du tableau) se distribuent comme suit :

Directeur	11
Secrétaire général	3
Responsable administratif	2
Assistante direction	1
Partenariat et valorisation	1
Total	18

Il est permis d'admettre que la personne indiquée à cet endroit a également participé à la production des réponses au questionnaire. On a donc ici l'indice d'une forte implication des directeurs des MSH dans cette procédure.

2. *Documentation jointe*

La consigne demandant aux MSH de compléter leurs réponses en joignant la documentation existante a été bien suivie (annexe 1, colonne 2 du tableau) ; on notera cependant qu'à ce jour (avril 2008), une partie de la documentation indiquée n'avait pas encore été effectivement mise à disposition du Réseau (annexe 1, colonne 3 ; voir aussi l'intranet du portail du Réseau : <http://www.msh-reseau.fr/spip.php?rubrique37>).

Dans l'ensemble, la documentation ainsi fournie est abondante et instructive. Le mode de questionnement adopté sur ce point, outre le fait qu'il pouvait alléger le travail de production des réponses, s'est révélé avoir aussi cette autre virtualité : familiariser le conseil scientifique avec les autres procédures dans le cadre desquelles les MSH doivent présenter leurs activités. Nous disposons de la sorte d'une information qui nous permettra dans l'avenir de mieux coordonner les demandes du conseil scientifique du Réseau avec celles d'autres instances. Ainsi, il se confirme qu'un moment crucial, pour la plupart des Maisons, est l'élaboration des rapports à rendre dans le cadre des procédures quadriennales de contractualisation (annexe 1, colonnes 4 et 5). Il conviendrait d'assurer la remise systématique de cette documentation aux instances du Réseau, et de faire coïncider – ce point a été souligné, en particulier, dans les débats du comité directeur – toute analyse plus approfondie des différentes MSH par le réseau avec l'élaboration de cette documentation.

Pour autant que l'on puisse en juger à l'analyse des demandes de reconnaissance de structure fédérative remises au conseil scientifique, ces documents sont structurés de telle manière qu'ils ne répondent pas directement aux questions que le conseil scientifique, de par la Charte du Réseau, est tenu d'adresser aux MSH. Il est donc probable que, même à terme, des documents du type de ceux produits dans le cadre de la présente procédure de synthèse continueront de coexister avec la documentation produite dans le cadre des procédures de contractualisation. La diversité des approches, entre ces différents cadres, peut d'ailleurs être bénéfique, pour autant que la charge de travail exigée se tienne dans des limites raisonnables. Plus concrètement, les demandes de reconnaissance de structure fédérative sont parfois très brèves sur la MSH en tant que telle, et consacrées principalement aux différents pôles ou axes qui la constituent. Par ailleurs, elles ne prennent pas systématiquement en compte les cinq « i » qui orientent, à titre principal, le suivi pratiqué par le conseil scientifique du Réseau, même si l'on trouve dans ces documents beaucoup d'éléments pertinents pour une appréciation sous l'angle de ces principes. On notera tout de même le cas de la demande de reconnaissance de la Maison René Ginouvès, Paris Nanterre, établie pour l'année 2009, qui discute explicitement et séparément l'application de quatre des cinq « i » aux activités de la Maison.

Plusieurs MSH ont pris l'initiative de nous communiquer de la documentation liée à l'établissement des CPER (annexe 1, colonne 6). Étant donné l'importance de ceux-ci pour beaucoup d'entre elles (voir plus loin, section III.2.), il serait utile de réunir plus systématiquement ce type d'information au niveau du Réseau.

3. *Qualité des réponses*

Les réponses sont dans l'ensemble factuelles et assez détaillées. Le questionnaire de la MSH en Bretagne ne contient que des réponses très brèves, ce qui peut tenir au fait que cette Maison était en phase de démarrage au cours de l'année de référence. Au surplus, la colonne 10 du tableau (annexe 1) montre les quelques cas de réponses qui auraient mérité, pour une bonne information du conseil scientifique du Réseau, d'être plus développées.

Quatre MSH (Bordeaux, Nanterre, Nantes, Toulouse) ont pris l'initiative de proposer, avant d'aborder les différentes questions, un commentaire général sur la MSH.

La formule des renvois à la documentation annexée a été mise en pratique de manière systématique par trois MSH (des renvois détaillés partout où cela était possible) ; de manière pragmatique, même si moins systématiquement et précisément, par sept, et occasionnellement par trois autres Maisons. Cinq Maisons n'en ont pas tiré parti. Ces taux de réponses peuvent être considérés comme confirmant qu'il s'agissait là d'une option de méthode appropriée (annexe 1, colonne 9).

4. *Mentions des conseils scientifiques des MSH*

Les réponses au questionnaire fournissent quelques indications quant au rôle, dans les différentes Maisons, de leurs conseils scientifiques. En vue de l'intensification à venir

des relations entre ceux-ci et le conseil scientifique du Réseau, il valait la peine de prendre note de ces indications. Les principales mentions figurent dans la colonne 11 du tableau (annexe 1). De telles mentions (qui n'étaient, notons-le bien, pas explicitement sollicitée) apparaissent dans un peu plus de la moitié des cas, témoignant d'une présence effective des conseils scientifiques dans les structures des MSH concernées. L'information sur ce point, notamment dans le cas des MSH qui ne fournissent ici pas d'indication, devra nécessairement être complétée dans les mois qui viennent, puisque, ainsi que cela a déjà été dit, le conseil scientifique du Réseau devra, dans l'avenir, de par la convention du GIS, s'appuyer de plus en plus sur celui des MSH.

5. *Réactions au questionnaire*

Dans l'ensemble, les réponses témoignent d'une bonne compréhension, donc – est-t-il permis de présumer – d'une bonne acceptation des questions. Des doutes de trois types sont cependant exprimés.

- ⇒ On a pu s'interroger sur la pertinence du questionnaire par rapport à la structure des MSH en différents axes.
- ⇒ Les réponses d'une des MSH (Bordeaux) remettent en question la pertinence des deux derniers « i », « Inscription politique et sociale / implantation territoriale » et « Identité » pour structurer les réponses de la Maison.
- ⇒ Dans les réponses à certaines questions, on a pu éprouver comme une difficulté le fait de devoir répondre par référence à l'année 2006 en particulier, s'agissant d'aspects qui étaient considérés comme méritant d'être discutés par référence à une plus longue durée.

Les trois difficultés qui ont ainsi surgi dans l'élaboration des réponses au questionnaire, qui n'ont d'ailleurs pas empêché la formulation de réponses suffisamment développées, correspondent à des problèmes de fond que pose l'évaluation de structures du type des MSH et de leur réseau. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus loin dans le présent rapport.

III. Analyse des réponses au questionnaire

L'analyse détaillée des réponses au questionnaire et la rédaction des conclusions tirées de cette analyse, qui composent la présente section, ont été assurées par Anna Krasteva (Interdisciplinarité), Pierre Guibentif (Dynamique interinstitutionnelle), Michel Fayol (Internationalisation), Bernard Gazier (Inscription politique et sociale / implantation territoriale) et Natalia Avtonomova (Identité scientifique).

1. *Interdisciplinarité*

L'interdisciplinarité est un thème central pour les MSH. Pour l'énorme majorité elle est le fondement même de leur politique scientifique, pour quelques-unes plutôt une exigence extérieure à laquelle elles doivent se conformer, leur mode de fonctionnement étant concentré sur le développement des disciplines abritées. Cette division n'existe pas seulement entre les différentes MSH. Dans quelques cas, le clivage mono/interdisciplinaire traverse aussi les équipes à l'intérieur de la même MSH : certaines possèdent des traditions de travail pluridisciplinaire qui permettent un véritable dialogue entre des chercheurs de disciplines différentes ; d'autres collaborations s'avèrent plus problématiques car limitées par des pratiques de recherche plus pointues, plus individuelles ou moins articulées à la thématique générale de la MSH (comme, p.ex., à Nantes). Au niveau discursif, toutes les MSH approuvent l'approche interdisciplinaire et apportent de nombreuses illustrations.

L'interdisciplinarité comme base de la politique scientifique est conçue comme l'outil principal pour assurer le décloisonnement des savoirs disciplinaires et garantir la diversité et la complémentarité des recherches. Elle prend des formes riches et variées que l'on peut structurer autour de six axes.

A) Le *premier axe* combine le nombre et le type de disciplines. Trois cas de figures peuvent être distingués :

- ⇒ Interdisciplinarité restreinte – entre deux disciplines (ethnologie et archéologie, les deux piliers de la Maison René-Ginouvès à Nanterre, l'histoire de la médecine et épistémologie des sciences, théologie et sciences de la littérature, économie et sociologie, sciences historiques et sciences germaniques à la MSH d'Alsace, les exemples ne manquent pas, bien que les ambitions soient orientées plutôt vers les deux autres types) ;
- ⇒ Interdisciplinarité large – entre plusieurs disciplines en sciences sociales ;
- ⇒ Interdisciplinarité vaste – entre sciences sociales et sciences dures ou sciences de la vie (cancérologie, économistes, sociologie et psychologie à Nantes ; sciences du langage, psychologie, anthropologie, sciences de l'éducation, médecine, sciences pour l'ingénieur, informatique à Clermont-Ferrand ; médecine, sciences sociales, philosophie à Strasbourg, pour ne citer que quelques exemples). Un cas typique est la MSH de Toulouse qui développe des

contacts réguliers et fructueux avec les sciences de l'ingénieur et la modélisation spatiale.

L'interdisciplinarité est conçue comme un dialogue qui transcende le domaine scientifique pour se transformer aussi en dialogue entre disciplines et entre générations, ou entre sciences et société, avec la volonté d'affirmer la dimension humaine des sciences (Aix-en-Provence). Pour d'autres MSH, comme celle de Toulouse, l'interdisciplinarité permet de s'engager dans des débats ouverts par les autorités régionales respectives (p.ex. sur le thème du recueil de l'information, de sa numérisation, de l'expertise et de l'aide à la décision).

B) Le *second axe* rassemble les activités qui ont pour objectif de multiplier les rencontres et l'échange de connaissances entre représentants de disciplines diverses :

- ⇒ Les « Lundis » de la MSH de Nantes sont des conférences de professeurs invités pour présenter des recherches récentes dans des domaines très divers ;
- ⇒ Les colloques organisés par les MSH sont généralement interdisciplinaires. Je ne prendrai qu'un exemple typique : « L'Europe, unie dans la diversité, au bout de cinquante ans » organisé par la MSH de Toulouse.

C) Le *troisième axe* concerne les activités qui visent à multiplier les regards disciplinaires sur les mêmes objets :

- ⇒ « Les Journées Ange-Guepin » de la MSH de Nantes sont conçues pour rassembler, pendant deux jours, des représentants de disciplines diverses pour réfléchir autour d'un mot ou d'une expression afin de croiser les savoirs et les méthodes ;
- ⇒ Les « Thèmes communs » comme « L'homme et la terre » de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée ;
- ⇒ La création du pôle interdisciplinaire autour de la thématique « Trajectoires de l'innovation » à Bordeaux, etc.

D) Le *quatrième axe* se réfère à la production d'objets communs :

- ⇒ La Maison de l'Orient et de la Méditerranée les nomme « chantiers communs » comme les Atlas en ligne sur lesquels interviennent archéologues, géographes, informaticiens, etc.

E) Le *cinquième axe* est épistémologique et consiste à développer des outils communs à plusieurs disciplines à travers une réflexion méthodologique sur la place de ces outils dans l'investigation (ISH à Lyon).

F) Le *dernier axe* identifie les activités qui visent non pas à appliquer l'interdisciplinarité, mais à la développer, à la renouveler :

- ⇒ La MSH de Poitiers a lancé le programme « Soutien des axes interdisciplinaires » dédié à l'émergence de nouveaux thèmes de recherche et de nouvelles formes de collaborations interdisciplinaires ;

- ⇒ La MSH du Nord-Pas-de-Calais à Lille offre des allocations de recherche régionales pour deux thèses interdisciplinaires.

On trouve parfois des formes qu'on pourrait appeler « méta-interdisciplinaires » – comme par exemple la coopération entre trois équipes interdisciplinaires dans le projet « Filiations mythiques » de la MSH de Clermont-Ferrand.

L'interdisciplinarité ne devrait pas se mesurer uniquement en termes de nombre de disciplines engagées et de productivité des résultats, mais aussi en termes structurels, de rapports entre les disciplines. Ainsi, la MSH Aquitaine insiste sur l'équilibre entre les sciences humaines et sociales.

Quelques problématiques s'avèrent particulièrement propices à l'interdisciplinarité et on les retrouve dans des formulations différentes en divers endroits :

- ⇒ Patrimoine, identités, culture, mémoire : Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Montpellier, Toulouse ;
- ⇒ Territoire et développement durable : Caen, Clermont-Ferrand, Montpellier, Nantes, Rennes, Strasbourg, Toulouse ;
- ⇒ Citoyenneté : Clermont-Ferrand, Caen ;
- ⇒ Environnement : Besançon, Caen, Toulouse.

En résumé, les MSH, dans leur grande majorité, ne conçoivent pas l'interdisciplinarité comme un collage artificiel, mais comme un travail partagé sur un objet commun. Pour certaines MSH l'interdisciplinarité a même une dimension identitaire. Elles voient leur mission dans le développement des sciences de l'homme et de la société en favorisant le travail collectif interdisciplinaire, en développant la convergence entre les disciplines elles-mêmes et entre disciplines et société. L'interdisciplinarité est conçue comme un remède pour échapper aux risques de la dispersion des SHS, de la taille réduite des équipes dans certaines régions, de la trop grande spécialisation de leurs problématiques.

L'interdisciplinarité n'est pas un fait accompli ; elle est en mutation et en développement. Plusieurs MSH multiplient les ouvertures. Bordeaux en atteste, ajoutant de nouvelles disciplines au noyau « dur » de SHS déjà bien présentes dans ses projets précédents, à la fois SHS et sciences exactes. Lille s'ouvre vers la santé.

Si, pour plusieurs, l'interdisciplinarité est une évidence qu'elles ne font qu'illustrer, certaines développent une fine réflexion épistémologique pour la justifier :

« Enfermements disciplinaires quelque peu atténués durant les années 1980 et 1990, cloisonnement et division du travail marquent aujourd'hui d'une empreinte plus forte que jamais l'organisation de la recherche en France. Ce qui faisait défaut — et qui continue encore, dans une certaine mesure, à manquer dans les recherches — a trait à l'établissement de cadres méthodologiques et de référentiels conceptuels propres à favoriser le croisement des approches disciplinaires et les rapprochements entre chercheurs, ainsi, accessoirement, qu'entre chercheurs et professionnels de secteurs concernés. (...) Le passage de la pluridisciplinarité à l'interdisciplinarité requiert une mobilisation supérieure : ce passage suppose, d'abord et avant tout, la prise de conscience des dépendances mutuelles qui associent aux autres chacun des facteurs ou niveaux pris séparément en compte ; il exige ensuite l'invention de méthodologies

adaptées. Enfin, il ne produit d'heureux effets que s'il s'accompagne de la mise en place d'une structure épistémologique adaptée, par exemple de type matriciel » (Paris Nord).

L'interdisciplinarité est ainsi présente dans tous ses avatars : épistémologique, organisationnel, identitaire.

2. Dynamique interinstitutionnelle

Le principe dit de la « dynamique interinstitutionnelle » figure déjà parmi les trois « i » de la doctrine fondatrice du Réseau. Cependant, à la différence de l'« interdisciplinarité » et de l'« internationalisation », il ne correspond pas à une définition qui puisse être considérée comme consensuelle au-delà du Réseau lui-même⁹. Celle-ci mérite donc d'être encore mieux précisée. L'analyse des réponses à la question générale [2.1.] du questionnaire fournit sur ce point bien des éléments de réflexions.

A) Développement des MSH en 2006 du point de vue de la dynamique interinstitutionnelle (question [2.1.]) : Tout comme les trois autres sections du questionnaire, celle-ci est introduite par une question ouverte, formulée en termes généraux. Les réponses à cette question sont susceptibles, d'un côté, de nous apporter des informations factuelles, qui confirment ou complètent les informations fournies en réponse aux trois questions suivantes, plus spécifiques, et, de l'autre, d'exprimer la perception qu'ont les Maisons du principe en cause. Ici, un mode de réponse fréquent consiste à proposer une liste structurée des entités avec lesquelles la MSH entretient des rapports réguliers. L'interinstitutionnel est ainsi interprété comme la capacité de la maison à entretenir un réseau de relations institutionnelles et à tirer parti de ce réseau.

Ce réseau ne subira pas nécessairement toutes les années de changements importants et, de fait, plusieurs réponses se contentent d'en rendre compte sans signaler de circonstances particulières pour l'année 2006. Ces réponses nous informent donc, au-delà de l'année de référence et de manière générale, sur le tissu institutionnel dans lequel s'inscrivent les MSH à plus long terme. Les relations mentionnées en premier lieu sont bien entendu celles que les maisons entretiennent avec leurs entités de rattachement, le CNRS et les universités. On reviendra sur les universités ci-dessous (C). Quant aux relations entre les MSH et le CNRS, on observe différents niveaux. Elles s'établissent à travers les unités qui forment les MSH (en première ligne les UMR) ; elles s'établissent aussi directement, par la représentation du CNRS dans les organes de la MSH (voir le cas de Strasbourg, qui mentionne la participation du délégué régional du CNRS au « comité des contrats »), soit que le CNRS intervienne dans des projets portés par la MSH en tant que telle, par un financement, ou par la mise à disposition de personnel (voir par exemple l'appui du CNRS au réseau d'excellence RECWOWE, à Nantes ; voir aussi les réponses de Besançon). Une autre instance de rapports interinstitutionnels est le Réseau des MSH (on y revient ci-dessous, B). Au-delà de ce premier cercle d'institutions, sont mentionnés le plus fréquemment les instances régionales (voir par exemple Besançon, Bordeaux, Nantes), que le financement des SHS figure (exemples : Poitiers, Lille), ou ne figure

⁹ Pour une définition détaillée, voir Commaille (2006), p. 8.

pas au CPER, auquel cas d'autres modalités d'appui peuvent être adoptées (voir par exemple Clermont-Ferrand)¹⁰. Suivent les départements et les municipalités, ainsi que des Ministères et directions générales centrales. On rencontre par ailleurs des associations scientifiques, des organisations internationales, les Écoles françaises à l'étranger, etc. Un tissu complexe et étendu, donc. Une question de « méthode de suivi » qui se pose ici est de savoir ce que signifie précisément apprécier ces relations sous l'angle de la dynamique interinstitutionnelle, sachant que, par exemple, les relations avec les instances régionales méritent également d'être appréciées sous l'angle de l'inscription sociale et politique (voir ci-dessous), celles avec des universités étrangères également sous l'angle de l'internationalisation. Il faudra y revenir plus loin dans le présent rapport.

Certains questionnaires font état de faits importants qui, dans l'année de référence, sont considérés comme ayant marqué la vie de la MSH du point de vue interinstitutionnel : c'est bien entendu le cas d'Aix, Lyon ISH, Lyon MOM et Nantes, où débute le processus de mise en place du RTRA-Instituts d'études avancées. À Lille, la MSH fusionne avec l'IFRESI. À Strasbourg, on met en place le GIS-Mondes germaniques, et, à Poitiers, le Centre de ressources interrégional pour la politique de la ville.

Trois questionnaires adoptent un registre de réponse différent, ce qui confirme l'utilité d'une clarification de la question interinstitutionnelle : Besançon et Dijon présentent des projets (respectivement des accords cadre), manifestant ainsi une priorité donnée, dans l'évaluation des relations avec des entités tierces, au contenu des activités développées en coopération. Toulouse privilégie dans sa réponse les relations des différents axes de la maison avec des entités tierces.

B) *Rapports entre MSH* (question [2.2.]) : Les MSH étaient invitées à répondre à cette question en indiquant des cas d'« implication de la MSH dans des initiatives du GIS-RNMSH réalisées ou en cours en 2006, éventuellement en coopération avec d'autres MSH ». L'espace de réponse présentait cinq cases, étant précisé que d'autres cases pouvaient être ajoutées.

Ce mode de questionnement a permis de recueillir des informations concrètes quant aux projets entrepris en coopération entre MSH et aux modalités de coopération (tableau en annexe 2, ligne « Initiatives »). Un premier commentaire qui s'impose, lorsque l'on confronte l'éventail des réponses avec la question posée, est qu'une majorité des initiatives rapportées sont des projets inter-MSH ; les initiatives du réseau lui-même sont nettement moins nombreuses (portail internet ; groupes métiers ; fête de la science). Pour une bonne part, ces réponses reflètent le fait que le réseau a longtemps été, avant tout, l'entité qui gérait l'ACI-Réseau-MSH, promouvant ainsi des projets inter-MSH. Il serait intéressant de pouvoir suivre, dans la durée, l'évolution de la perception que les MSH ont de l'action du réseau lui-même, celui-ci étant en effet en train, comme nous le savons, de modifier considérablement son mode d'intervention.

¹⁰ Dès ses origines, le Réseau est conçu comme visant « une répartition équilibrée de pôles de recherche SHS dans l'ensemble des régions française » (Commaille, 2006, p. 5). Actuellement, il existe une MSH dans la plupart des régions, les exceptions étant la Haute-Normandie, la Picardie, Champagne-Ardenne et le Limousin. Trois régions accueillent plusieurs MSH : Ile de France (trois), Rhône-Alpes (trois) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (deux).

L'éventail des initiatives rapportées permet de distinguer les types de coopération suivants : programmes ou projets de recherche (financement : ACI-RNMSH ; ANR ; autres) ; mise en place de structures communes (RTRA-IEA ; GIS Risques collectifs ; Centre de ressources Villes au carré ; plate-forme expérimentation humaine ; Centre de compétence numérique), coopération en matière de formation (écoles doctorales) ; initiatives plus ponctuelles (journées d'étude). Cet éventail peut être comparé avec celui que présente le portail internet du réseau, notamment sur sa page « programmes communs » (<http://www.msh-reseau.fr/spip.php?article44> ; dans le tableau, annexe 2, ligne « Portail ») : le questionnaire fait apparaître plusieurs projets que le portail du réseau ne mentionne actuellement pas.

On retiendra enfin une modalité particulière d'intensification des liens entre MSH : la participation de personnes liées à une MSH au conseil scientifique d'une autre MSH (évoquée par Besançon, Dijon et Paris-Nord).

Le mode de questionnement adopté permet, par ailleurs, un comptage des initiatives (dans le tableau, annexe 2, en ligne, nombre des projets mentionnés pour chaque MSH). Il faut toutefois souligner les limites de l'exercice. D'abord, aucune indication n'était demandée qui permette d'apprécier l'envergure du projet (sur ce point, voir ci-dessus, l'introduction à la présente synthèse) ; sont donc ainsi rapprochées des initiatives de nature extrêmement différente (de la journée d'étude à la création d'un GIS). Ensuite, le questionnaire n'exigeait pas explicitement un inventaire complet. Les MSH pouvaient donc légitimement y répondre par quelques exemples illustrant l'implication de la MSH dans le réseau. Quelques réponses traduisent un souci de faire un inventaire à tout le moins représentatif, sinon exhaustif (voir notamment Besançon, Nantes, Paris-Nord, Toulouse). D'autres se contentent de brefs exemples. Deux MSH s'abstiennent de fournir des réponses. Dans un cas, cela tient au fait que la MSH entrant en fonctionnement durant la période de référence du questionnaire. Dans l'autre, on peut admettre que la question a été interprétée littéralement : la MSH en question n'aurait participé à aucune initiative du Réseau et n'a pas considéré devoir mentionner les projets inter-MSH dans lesquels elle est par ailleurs notoirement impliquée.

Le fait que plusieurs MSH ont considéré devoir répondre de manière plus illustrative qu'exhaustive se révèle dans les décalages que l'on constate entre les réponses des différentes maisons. Rares sont en effet les cas où un même projet est mentionné en des termes congruents par plusieurs maisons. Le plus souvent, un projet n'est mentionné que par une seule maison, les autres MSH, indiquées dans cette réponse, ne fournissant quant à elles pas d'indication. Cela peut bien entendu correspondre à une division formelle des tâches entre une MSH-pilote de projet et les autres MSH impliquées. Mais cela peut aussi traduire des différences, d'une MSH à l'autre, dans les statuts accordés aux différents projets.

Le tableau proposé permettrait, théoriquement, de mener des analyses plus fines : reconstituer des constellations de MSH plus étroitement liées par des rapports de coopération ; mesurer le niveau global de mise en rapport entre MSH dans le cadre du réseau (un indicateur qui mériterait d'être suivi sur le long terme) ; mesurer le degré d'implication des différentes MSH dans des initiatives du Réseau ou inter-MSH, etc. Pour mener à des résultats fiables, de telles opérations d'analyse devraient cependant pouvoir s'appuyer sur des données plus complètes.

Rapports avec les universités auxquelles les MSH sont rattachées (question [2.3.]) : Le mode de questionnement était ici identique à celui de la question [2.2.]. Ici encore, il est permis d'admettre que les maisons ont répondu à titre d'illustration. Les indications fournies par une ou deux maisons peuvent donc probablement être lues comme correspondant à des situations que l'on retrouvera dans d'autres MSH. Ainsi, dans certains cas, les universités de rattachement fournissent des locaux, à usage permanent, ou pour des initiatives particulières. Inversement, certaines MSH mettent des locaux à disposition pour des initiatives des universités. Des ressources et des services peuvent être mis en commun. Un domaine important de coopération est la formation : écoles doctorales, programmes de mastère etc. organisés en partenariat entre les MSH et leurs universités de rattachement. Une initiative originale est l'organisation d'évènements réguliers présentés comme émanant, conjointement, de la MSH et d'une entité de rattachement : voir les « déjeuners ISH-ENS-LSH »

Le thème qui apparaît le plus fréquemment dans les réponses est celui des PRES en phase de mise en place (voir les réponses des MSH Aquitaine, Caen, Dijon, Lyon ISH, Lyon MOM, Montpellier, Paris-Nord, Toulouse). Dans le cadre de ce processus, un rôle important semble revenir aux MSH rattachées à plusieurs universités. Par leurs conditions de création, celles-ci avaient, d'une certaine manière, anticipé le développement actuel, et se trouvent aujourd'hui dans une position favorable pour participer à la définition de modalités d'articulation plus étroite entre différentes universités.

La mise en place des PRES entraîne, par ailleurs, des rapprochements avec des universités qui jusqu'ici n'avaient pas de rapports institutionnels avec des MSH. Voir les réponses de Caen, qui cite les universités du Havre et de Rouen. Voir aussi les réponses de Clermont-Ferrand, où il est question de l'université de Limoges (ce qui irait dans le sens d'une extension du Réseau au Limousin), et de Toulouse, où sont mentionnés Toulouse 3 et l'INTP. Les rapports entre l'ensemble des MSH et l'ensemble des Universités semblent donc évoluer dans le sens d'une consolidation qui mériterait d'être prise en compte dans le cadre des échanges de vues entre le Réseau et la CPU.

Deux réponses (Dijon, Poitiers) établissent un lien entre leurs rapports avec leurs universités de rattachement et leur intervention dans l'élaboration du CPER. Il semblerait que là où les régions prévoient un financement de la recherche en SHS (ce qui n'est pas le cas partout : voir la réponse de Clermont-Ferrand), les MSH jouent un rôle clé dans les procédures conduisant aux CPER (voir aussi les réponses de Bordeaux et de Lille), un rôle qui profiterait aussi à leurs universités de rattachement.

D) *Rapports entre la MSH et les unités qui la composent et entre celles-ci* (question [2.4.]) : sur ce point, le questionnaire se centrait sur l'aspect des relations entre les unités et la MSH, les réponses devant être analysées aussi sous l'angle des rapports entre les unités : « Comment les unités fédérées ont-elles été associées en 2006 à la définition des orientations de politique scientifique de la MSH ? Comment ont-elles participé à la mise en œuvre des activités portées par la MSH en tant que telle ? ». Les réponses sur ce point sont généralement brèves et portent essentiellement sur les arrangements institutionnels en général et moins sur leur pratique au cours de l'année de référence (Caen, Grenoble, Montpellier et Rennes ne répondent pas ou que très brièvement ; Lille rend compte de la situation particulière qu'a créée, dans l'année de référence, la préparation de la fusion avec l'IFRESI).

Les arrangements institutionnels décrits permettent de distinguer trois types : dans le cas le plus fréquent, les directeurs des unités fédérées sont membres d'un organe de gouvernement de la MSH (comité directeur, conseil d'orientation et de gestion) se réunissant une fois par mois ou avec une fréquence approchante (Aix, Clermont-Ferrand, Lyon ISH, Lyon MOM, Nanterre, Poitiers). Une variante de cette formule est pratiquée à Nantes, où il existe une commission permanente dans laquelle les équipes actuellement associées sont représentées, commission qui se réunit moins fréquemment (deux fois par année). Un autre cas de figure, moins courant est la représentation non des équipes mais des pôles ou axes (Besançon, Toulouse). À signaler ici Clermont-Ferrand, où sont représentés tant les unités que les axes. Enfin, quelques MSH connaissent des formules de gouvernement n'impliquant pas une représentation systématique des unités dans l'organe de gouvernement (Bordeaux, Paris-Nord, Strasbourg). Dans le cas de Paris-Nord, cette option correspond à la conception générale de la MSH, qui n'accueille pas des équipes, mais des projets.

Au delà de ce tableau, en ce qui concerne les rapports entre les unités, on peut présumer que ceux-ci seront stimulés par l'exigence de définir des politiques d'axe, dans le cas de Besançon et de Toulouse. À Paris-Nord, un critère d'éligibilité des projets susceptibles d'être accueillis par la MSH est qu'ils associent des équipes des différentes universités de rattachement, la dynamique interinstitutionnelle au plan interne renforçant ainsi l'interinstitutionnel au plan externe. À Nantes, les équipes associées sont encouragées à participer activement aux initiatives de la MSH, ce qui est évidemment propre à favoriser des échanges entre les différentes équipes.

3. *Internationalisation*

Les réponses font apparaître une très grande diversité à la fois quant à la richesse des actions et quant à la précision des descriptions. Ainsi, Montpellier évoque « un départ timide de l'internationalisation » en raison de la période actuelle, qui correspond à la constitution de la MSH. Par contraste, Grenoble revendique une importante activité internationale mais note qu'elle relève des unités impliquées dans la MSH. En conséquence, les activités précises ne sont pas décrites, à l'exception d'un thème commun relatif à la création d'une Maison des Amériques. Le questionnaire complété par l'Institut des Sciences de l'Homme de Lyon suit le même principe : ce sont les unités de l'ISH qui sont tournées vers l'international, les réponses étant de ce fait peu détaillées, à l'exception de ce qui concerne l'IEA « L'Europe de la connaissance ». Enfin, d'autres rapports sont très détaillés (Lyon FR, Lille, Nantes...).

Six MSH rédigent un rapport extrêmement bref relativement à l'international : Grenoble et Lyon ISH (cf plus haut) ; Lille (chaque projet comporte nécessairement un volet international, collaboration avec un laboratoire étranger et/ou accueil d'un conférencier étranger ; sans plus de précision) ; Montpellier (amorces de l'activité liée à l'internationalisation : vers le sud de la méditerranée et la Turquie, université d'été et montage de coopération) ; Poitiers (réponses allusives) ; Rennes (les relations internationales seront construites au fur et à mesure de l'avancée des projets). Ce qui suit est basé sur les rapports susceptibles de donner lieu à analyse.

A) Le rôle de la MSH dans les activités liées à l'internationalisation dépend fortement de l'organisation de la MSH. Trois organisations se dégagent :

a. Certaines MSH (surtout Aix, mais aussi Lyon (MOM), très proche de ce mode d'organisation) ont développé un thème global qui à la fois conditionne les participations, les fédère et les contraint (RAMSES à Aix : qui vise à construire un espace euro-méditerranéen de la recherche). Les priorités sont définies en conséquence, ainsi que les outils d'intégration (bibliothèque virtuelle), les actions de formation et de diffusion de la recherche. Toutes les initiatives relevant de l'internationalisation sont en rapport avec ce thème. En fournir une liste est relativement facile et permet d'avoir une vue d'ensemble.

b. D'autres fonctionnent à partir d'Axes (cinq à Bordeaux, quatre à Toulouse). Chacun des axes a une large autonomie pour l'internationalisation, à la fois relativement aux programmes, aux actions entreprises et aux échanges. Des initiatives sont décrites, ainsi que des échanges et des directions de travail. Il est moins aisé d'avoir une vue d'ensemble : un bref rapport par axe serait nécessaire.

c. D'autres enfin apparaissent plus comme des centres d'accueil fournissant des outils communs et laissant à des unités (Nanterre : 1 UMS et 4 UMR) ou à des axes (Clermont-Ferrand) ou encore à des projets ou programmes de recherche (Nantes ; Strasbourg) une complète autonomie, une fois les unités intégrées ou les programmes acceptés (voir Nantes qui a mis au point une intéressante procédure d'agrément, avec un Conseil scientifique comportant des membres français et étrangers). La MSH fournit des moyens (comme une UMS, officielle ou non) et intervient comme facilitatrice, non comme organisatrice. L'activité internationale est parfois nécessaire (mais pas toujours) pour intégrer la MSH. Les initiatives, l'accueil de chercheurs étrangers et l'envoi de chercheurs à l'étranger relèvent des programmes développés. Les rapports ne permettent pas souvent de se faire une idée précise de la dimension internationale de chaque « composante ».

La question de la précision des informations fournies dans les rapports se pose différemment dans les trois cas. Il nous faudrait sans doute réfléchir à un questionnaire un peu différent, adapté à chaque configuration.

B) Les initiatives rapportées sont dans l'ensemble très proches les unes des autres. Les rencontres l'emportent : ateliers, colloques, séminaires, etc. Viennent ensuite les programmes de recherches, qui ont une place variable selon les MSH : très importants (et même conditionnant la participation des centres dans la MSH) dans certaines (Paris-Nord; Strasbourg), ces programmes peuvent conduire à mettre en place des missions systématiques et récurrentes (Nanterre) ; les programmes sont non mentionnés dans d'autres (Clermont-Ferrand). L'accueil de chercheurs étrangers apparaît dans presque tous les rapports, parfois de manière très allusive (Poitiers), mais les nombres et durées varient fortement. Même remarque en ce qui concerne l'envoi de chercheurs français à l'étranger. Quatre initiatives ont un caractère plus original :

a. Certaines MSH sont impliquées dans le montage de Masters exigeant des collaborations internationales (Caen : Sciences de la traduction ; Toulouse : Sciences de l'antiquité ; Clermont) ;

b. D'autres cherchent à établir des liens privilégiés avec des institutions étrangères fonctionnellement proches des MSH. Une MSH (Strasbourg) a adhéré à l'organisation

qui fédère aux USA les *Centers for the Humanities*, en vue de faciliter l'établissement de relations avec les centres étrangers ayant des missions équivalentes à celles des MSH en France. Une autre évoque la mise en place en cours d'un GDRE (Nanterre). Dans certains cas, des conventions sont établies avec des centres étrangers en vue de collaborer sur des thèmes au long cours (ATONET à Besançon avec l'UQAM ; Projet COST à Poitiers) ;

c. D'autres encore sont intégrées dans des programmes internationaux impliquant soit d'autres MSH soit des institutions étrangères (Programme européen MAX pour Lyon ISH ; Réseau d'excellence européen RECWOWE à Nantes) ;

d. Trois MSH (au moins : Clermont-Ferrand, Nantes et Paris-Nord) ont des Comités scientifiques qui comportent des experts internationaux, et assurent donc la prise en compte de la dimension internationale dans leur politique scientifique.

C) Peu de MSH ont un personnel dédié au traitement des questions internationales (mais voir Nantes). Dans certains cas, l'organisation même rendrait superflu ce personnel. Dans d'autres, il serait utile, notamment, pour assurer les activités et la collecte des informations.

Toutes les MSH ayant fait parvenir leur rapport revendiquent une activité internationale forte. Beaucoup en font une condition d'affiliation à la MSH. En revanche, les rapports permettent plus ou moins bien de se faire une idée précise de la nature, de l'étendue et de l'aboutissement des actions entreprises. Cela tient largement à l'organisation des MSH, qui a souvent conduit à considérer que les unités ou les programmes prenaient en charge la dimension internationale, ce qui, à la fois, rendait difficile et faisait paraître peu pertinente une recension précise des actions et, surtout de leurs aboutissements. Les initiatives décrites sont dans l'ensemble très similaires, bien que certaines présentent des originalités intéressantes. Les réalisations attestant l'existence de collaborations internationales sont, hormis les rencontres et les missions, seulement évoquées. Dans la perspective d'une évolution qui fera une place de plus en plus importante à l'évaluation (et à ses retombées financières), il serait important que les contrats obtenus, les ouvrages, chapitres et articles co-publiés, les listes de chercheurs accueillis ou envoyés, soient à l'avenir précisément recensés dans la partie « activité internationale » des rapports (voir l'amorce de cela dans le rapport de Nantes).

Il y a indéniablement une importante activité internationale dans les MSH, et la dynamique des MSH les plus récentes confirme l'importance de cette dimension. L'organisation des MSH contraignant très fortement la manière dont ces activités sont conçues et mises en œuvre, il serait sans doute souhaitable que le questionnaire futur soit élaboré en vue de *faire plus clairement ressortir les actions et, surtout, leurs aboutissements*. Une revue des initiatives pourrait également être diffusée afin de suggérer aux différentes MSH des orientations originales dans les modalités de collaboration. Peut-être le Réseau pourrait-il rechercher des partenariats globaux avec certains pays (Réseau européen ; *Centers for the Humanities*, de manière à faciliter le passage à l'international des MSH qui ne peuvent le faire par elles-mêmes.

4. *Inscription politique et sociale / implantation territoriale*

Dans la liste des cinq « i » constituant autant de dimensions destinées à situer les positions des différentes MSH, le double « i » de l'inscription politique et sociale et de l'implantation territoriale recèle d'emblée la possibilité d'une tension. Il est en effet parfaitement concevable que les disciplines et thématiques scientifiques pratiquées par une Maison soient très éloignées des préoccupations animant les groupes sociaux à proximité de son implantation géographique. C'est le cas notamment de disciplines comme l'ethnologie, ou encore de spécialisations sur des zones éloignées comme l'Orient. Le degré de proximité entre les pratiques des chercheurs et les priorités des voisins immédiats des Maisons peut donc varier fortement.

Les données rassemblées dans les questionnaires, même inégales, lacunaires et parfois allusives, sont tout à fait suggestives à cet égard, et frappent d'abord par leur variété.

Chaque établissement témoigne assez naturellement d'un ancrage, en particulier dans les réalisations et projets universitaires régionaux et nationaux, mais celui-ci prend des formes très différentes selon les spécialisations et aussi les stratégies passées et présentes menées par les responsables et les chercheurs eux-mêmes. L'âge de chaque Maison apparaît aussi très important, les Maisons anciennes étant plus souvent centrées sur des missions extraverties, les Maisons plus récentes développant des interactions plus riches avec leur environnement d'accueil.

C'est pourquoi il a paru intéressant de distinguer, pour tenter de les relier, l'ancrage et l'ouverture, ou encore l'implantation et les missions. Prenant le risque d'un croquis (cf. schéma, annexe 3), on peut alors traduire ce repérage par un axe vertical, et se donner un point central dans le plan, qui correspond à l'interaction la plus immédiate, celle que noue un établissement avec les pouvoirs publics locaux qui l'accueillent et financent son *implantation*, de plus en plus souvent les Régions. Autour de cette interdépendance fondatrice et d'abord matérielle, on peut alors envisager divers types d'engagements et d'inscriptions. Une seconde polarisation, horizontale, se dessine lorsque l'on oppose deux grandes modalités de fonctionnement des Maisons, qui se prêtent très différemment à l'interaction avec le milieu d'accueil. D'un côté, les Maisons peuvent se concevoir comme des *lieux d'accueil* d'équipes de recherches, leur fournissant aussi des équipements collectifs, notamment lorsqu'il s'agit de disciplines faiblement représentées dans la palette des enseignements universitaires. À la stabilisation des locaux et des équipements répond alors celle des personnels et des activités. De l'autre, les Maisons peuvent obéir à une *logique de projets*, choisissant parmi diverses propositions celles qu'elles désirent accueillir pour un temps donné. Les équipements et les bureaux sont alors mis au service d'une rotation délibérément organisée, et accompagnent l'évolution des thématiques et des priorités. Cette seconde logique facilite des interactions fortes avec les communautés d'implantation, notamment sous la forme de projets développés en partenariats.

La lecture des documents a permis de séparer trois types d'ouvertures, qui ne sont pas mutuellement exclusives. La première, la plus modeste, est simplement la conduite d'opérations de *valorisation* avec l'appui des communautés locales, et d'abord la Région. Dans ce cas les activités scientifiques sont menées dans une logique largement déconnectée du milieu local, et ce sont les résultats qui font l'objet de diffusion, d'efforts de vulgarisation et de mise à disposition pédagogique. La seconde ouverture consiste à mener des recherches avec *l'appui financier de la Région*, celle-

ci pouvant faire état de priorités, voire proposer des appels d'offre directement élaborés par ses services. Enfin, troisième possibilité, la solidarité s'approfondit lorsque l'on envisage des *projets directement co-gérés* avec des acteurs locaux et régionaux, c'est notamment le cas lorsque des MSH s'impliquent dans le montage et l'animation de « clusters », ou encore participent à l'identification et au développement de « pôles de compétitivité ».

Les réponses fournies dans les questionnaires invitent enfin à enrichir quelque peu la présentation « locale » de la logique d'accueil d'équipes et de consolidation académique. A priori éloignée des interactions sur projets scientifiques, cette logique est à plusieurs titres illustrée par l'inscription dans des regroupements interuniversitaires tels que les *Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur* (PRES), cependant que d'autres solidarités « académiques » localisées résultent de partenariats avec des *Bibliothèques ou des réseaux documentaires* (cf. toujours le schéma, cases rectangulaires).

Dans cet espace ainsi polarisé, il est possible de proposer un placement des diverses MSH dont les réponses au questionnaire sont exploitables. On l'a dit, souvent des diverses options ici distinguées ne sont pas mutuellement exclusives, et en même temps les présentations brèves et nécessairement sélectives proposées par chaque MSH, tout comme les congruences posées a priori, débouchent sur un nombre restreint de priorités qu'il est intéressant de faire ressortir. Il a été choisi de placer chaque MSH à proximité des activités et des logiques que les réponses au questionnaire mettent en avant, mais aussi de ne pas limiter le placement des MSH à une seule localisation sur le schéma. Pour garder un schéma lisible et aussi en se souvenant de la tension initiale entre inscription et implantation, il a paru utile de se contraindre à une ou deux localisations.

La lecture du document, compte tenu seulement des informations fournies, permet d'opposer deux réalisations polaires : Nanterre et Nantes. D'un côté la Maison René Ginouvès, qui accueille des équipes pérennes avec des pratiques et des priorités relativement peu ancrées dans l'espace social local hors des activités de valorisation ; de l'autre la Maison Ange Guépin, qui fonctionne par projets et nourrit des interactions scientifiques nombreuses avec la région de Nantes. Strasbourg se rapproche de Nanterre tout en insistant sur les appuis régionaux qui permettent son implantation. Paris Nord en revanche témoigne d'une volonté d'ancrage et d'ouverture plus proche de la configuration nantaise. Les autres MSH se répartissent dans des positions intermédiaires, en trois blocs principaux. Les unes s'inscrivent fortement dans la recomposition et la concentration que visent à réaliser les PRES ; les autres insistent sur la conduite de recherches avec l'appui financier de la Région ; enfin un dernier bloc s'engage dans le co-développement et la co-gestion de projets régionaux. Une MSH motive un placement à part : la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, fondamentalement tournée vers l'international mais soucieuse d'animer une vie d'échanges et de diffusion dans son environnement, notamment auprès des groupes d'immigrés qui sont rassemblés dans la Région lyonnaise.

Ce repérage, avec son simplisme et ses lacunes, permet de montrer la variété des trajectoires et des projets dans leur dimension « locale », qui ne se réduisent pas à une seule modalité d'engagement ou de collaboration. Il permet aussi de s'interroger sur la contradiction possible entre le risque de « court-termisme » qui pourrait découler du fonctionnement par projets et par association étroite aux priorités locales, et la nécessité d'organiser une temporalité de long terme, notamment pour les disciplines

qui ont peu de praticiens universitaires, et pour le dialogue interdisciplinaire qui est une des vocations premières des MSH. Une solution peut être, comme à Nantes, l'affirmation d'un fil directeur et d'une orientation thématique fédératrice (dans ce cas, c'est le « lien social »). Ce n'est sans doute pas la seule. On se trouve ici proche du « i » de l' « identité », avec le sentiment d'une diversité à promouvoir, dans un mélange d'apports stabilisateurs et de mises en mouvement.

5. *Identité scientifique*

L'identité scientifique, comme nous le savons, est le dernier thème de l'enquête. Donc, la réflexion sur l'identité scientifique peut être vue comme un point de synthèse après les réponses aux questions concernant interdisciplinarité, dynamique interinstitutionnelle, internalisation, inscription politique et sociale / implantation territoriale.

La réflexion sur l'identité scientifique était nécessaire pour que les MSH puissent mieux se comprendre et mieux définir leur place parmi d'autres MSH. Les deux aspects du concept et du mot « identité », sont « moi comme les autres » et « moi spécifique ». Et les dictionnaires nous le confirment. Le premier sens du mot « identité » est celui de similitude ou communauté, il s'agit de l'identité d'une chose avec une autre ; le second est l'ensemble de traits propres à quelque chose (ou à quelqu'un) qui lui confèrent son individualité, lui permettent d'être reconnue sans nulle confusion grâce aux éléments qui l'individualisent. On peut donc dire que la première identité est « généralisante » et la seconde « spécifiante ». C'est grâce à l'existence de la première qu'on peut parler de la seconde. Toutes les maisons possèdent une identité « généralisante » en étant toutes des MSH. Et les Maisons possèdent une identité « spécifiante », à des degrés divers en raison de la spécificité des conditions sociales, culturelles et scientifiques dans lesquelles elles ont été créées. Ces dernières décennies, le travail scientifique s'insère de manière toujours plus intense dans des contextes socio-économiques au caractère concurrentiel en raison des mécanismes de financement. Dans de tels contextes, une identité scientifique forte devient une marque de sa visibilité, et par là même une des conditions de son futur développement.

Rappelons que la question sur l'identité scientifique se subdivisait en trois parties :

- ⇒ (1) en quels termes l'identité scientifique de la maison peut-elle être formulée ;
- ⇒ (2) quels étaient les aspects de cette identité développés en 2006; et
- ⇒ (3) quels étaient les principaux moyens mis en œuvre en 2006 pour promouvoir l'identité scientifique de la MSH en question.

Une généralisation de l'identité scientifique, en mettant un mot ou une définition sur l'ensemble des personnes ou équipes au sein d'une Maison, ne peut être qu'approximative; elle ne saurait inclure tous les cas et les exemples particuliers. Les différentes maisons préfèrent des termes différents pour décrire leur identité scientifique : il peut s'agir d'axes, de pôles, d'angles, de priorités, etc.

En outre, certaines maisons répondent aux questions de façon détaillée, analysent les circonstances, d'autres donnent des réponses maigres, laissant des lacunes dans les

formulaire et même simplement renvoyant le lecteur aux réponses à des questions précédentes (tout d'abord sur l'interdisciplinarité). Par exemple, dans le Rapport de Rennes la rubrique 5 n'est pas remplie ; dans le Rapport de Grenoble on parle de l'identité en répétant les termes proposés dans l'enquête sans les infléchir ou nuancer pour correspondre à une situation particulière. De la même façon, dans le Rapport de Lyon ISH, l'identité scientifique est définie de manière laconique par la mention de l'archéologie métropolitaine et le renvoi à des informations supplémentaires annoncées comme fournies en annexe au questionnaire, mais non disponible au moment où était menée l'analyse dont il est ici rendu compte. Ainsi, on remarque aisément que la formulation précise d'une identité scientifique forte est plutôt l'exception que la règle. Parfois, c'est lié à l'existence véritable des identités scientifiques qu'on pourrait qualifier de fortes ou de faibles ; dans d'autres cas, l'insuffisance des réponses peut probablement être simplement révélatrice d'un manque de réflexion ou de travail constructif.

En réalité, la Maison de Nantes est la seule qui formule son identité scientifique autour de la seule problématique du lien social, démontrant la présence de cette problématique dans le travail de plusieurs équipes. D'autres exemples d'identités fortes, cette fois liées à des conditions culturelles et géographiques particulières, sont les MSH d'Aix et de Montpellier. Toutes deux formulent leur orientation principale à travers l'idée de la région historico-géographico-culturelle « La méditerranée », sans attention à l'égard de la manière dont fonctionne l'autre.

Le degré d'explicitation de tout ce qui forme l'identité des MSH varie entre presque parfait et quasi-nul. Parmi les maisons pluripolaires avec une identité plurielle mais forte se trouve la Maison de Paris-Nord. Des rapports convaincants sur leur identité ont également été présentés par les maisons de Bordeaux, Besançon, Poitiers, Clermont-Ferrand. Le questionnaire de Dijon manquait lors de la préparation de la présente analyse.

Il est tout à fait compréhensible que certaines thématiques se répètent assez souvent, telles le Patrimoine ou le Territoire (côté contenu) ou la mutualisation des ressources techniques (côté moyens de recherche et d'intégration). En fait, ces répétitions forment la strate de l'identité que j'ai appelée « généralisante ». On ne peut qu'être satisfait du fait que la création d'un portail web permette aux Maisons d'accroître leur visibilité, ce qui est reconnu par plusieurs Maisons (Nantes, Besançon, Clermont, Caen, Montpellier etc.). Des pratiques éditoriales intenses caractérisent les maisons de Nantes, Besançon, Nanterre.

La question de la problématique émergeant nouvellement en 2006 reçoit une réponse dans les rapports de Poitiers (axe « conflits et violences »), Nantes (« cultures, territoires et développement » comme « un axe composite au périmètre extensible »), de Besançon (le montage du pôle « Homme et environnement » – future UMR Chrono-Environnement), de Bordeaux (le nouveau thème de « politiques spatiales de l'innovation ») etc.

Certaines maisons semblent souffrir de problèmes administratifs et institutionnels: c'est, entre autres, le cas de la maison de Lille qui mentionne la nécessité de redéfinir son identité à travers sa fusion prévue avec l'Institut de Recherche sur les Economie et les Sociétés industrielles, alors que la maison a déjà effectué une structuration en équipes et thématiques en vue de cette fusion. La Maison Paris-Nord ne compte-elle pas un peu trop sur le rapprochement avec l'EHESS et l'EPHE après leur transfert prévu?

Parmi les nouvelles institutionnelles positives on peut mentionner la création de l'Institut d'Etudes Avancées Aix-Marseille ou du laboratoire de Chrono-Ecologie (archéologie, sciences du paléo-environnement) à Besançon.

Par ailleurs, il est dommage de ne pas avoir à l'heure actuelle – bien que les réponses étaient centrées sur l'analyse de la situation de l'année 2006 – des aperçus sur la situation actuelle de 2007 pour pouvoir déjà, même à mi-chemin, comparer les espoirs et les réalisations.

Les discussions du conseil scientifique, lors de sa réunion du 12 novembre permettent de préciser un certain nombre de points liés à la question de l'identité scientifique des MSH. Chaque Maison a sa propre histoire, elle appartient à une certaine génération¹¹ ; elle a été créée dans des conditions souvent difficilement comparables avec celles des autres MSH. Pour cette raison, il est évident que les enjeux de leur développement actuel sont aussi variables. De plus, les MSH présentent des géométries et des structurations internes différentes. Pour toutes ces raisons, leur manière de réfléchir sur leur identité scientifique et les résultats de cette réflexion ont parfois peu en commun. La question de l'identité scientifique présuppose toujours une analyse des relations entre les parties intégrantes de la MSH et la prise en compte du type de structure de chaque Maison. En effet, on ne peut pas, par exemple, exiger une identité scientifique forte d'une MSH aux dimensions modestes : nos exigences doivent correspondre aux dimensions des MSH comparées. Ainsi, pour les MSH d'une petite taille, l'existence de « plates-formes » peut être tout à fait satisfaisante pour un fonctionnement cohérent et productif.

Parmi les questions non négligeables se trouve une certaine « matérialisation » symbolique de l'identité scientifique. Celle-ci peut se traduire par un nom propre (tel Jean Pouilloux à Lyon ou René Ginouvès à Nanterre), ou par une zone géographique particulière (le monde méditerranéen (Aix, Montpellier), l'Afrique (Bordeaux), les Alpes (Grenoble, Nice), les mondes germaniques (Strasbourg)] ou encore par des problématiques qu'elles traitent de préférence (comme « patrimoine, espace, mutation » à Dijon) ? Par ailleurs, on observe que, si le nombre d'axes à l'intérieur de la Maison est trop élevé (on compte jusqu'à sept axes), cela empêche une identification heureuse de la Maison et peut même provoquer une dilution du profil de la MSH. De plus, les axes de recherches sont les entités changeantes qui ne semblent pas capables de soutenir une identité stable sur la longue durée. Dans cet esprit on peut se demander si la quête et la formulation explicite des dominantes (plutôt que d'identités scientifiques dans le sens fort du terme) ne seraient pas préférables comme un mode d'identification plus souple ; en tout cas, les dominantes (si celles-ci sont véritablement fondées et non introduites gratuitement) peuvent aider à faire le lien entre les problématiques immanentes des MSH et les demandes locales et régionales. Rares sont les cas dans lesquels les MSH sont définies par tel ou tel trait propre à leur région (comme la mémoire à Caen ou l'Europe à Strasbourg).

Il est bien évident que l'existence des nombreuses répétitions thématiques entre plusieurs Maisons (parmi les mentions les plus fréquentes on trouve territoire, patrimoine etc.) nuit à leur identité scientifique.

Du point de vue technique, l'identité scientifique se concrétise dans les plaquettes de présentation des MSH. Plusieurs MSH annoncent leur identité scientifique sur la page

¹¹ Sur les trois générations de MSH, voir Bentaboulet (2006), pp. 14 ss ; voir aussi Rouillard (2006).

du site web ou dans des brochures ou prospectus. Les publications des MSH sont peut-être parmi les meilleurs moyens d'affirmer leur identité scientifique (tels sont les Cahiers à Caen, ou le livre sur le lien social publié par la MSH de Nantes).

IV. Synthèse

1) *Constats transversaux*

A) Un constat surgit en divers endroits de la section précédente, celui de la pluralité des modes de fonctionnement des MSH. Trois grandes catégories ont été identifiées, dont la troisième se subdivise à son tour en deux sous-catégories :

- ⇒ Type 1 : MSH fortement thématiques ;
- ⇒ Type 2 : MSH à vocation principalement instrumentale, axées sur la mutualisation d'équipements ;
- ⇒ Type 3 : MSH identifiées par leurs axes ou programmes thématiques, les unes travaillant principalement en s'appuyant sur des équipes ou regroupements d'équipes (type 3-A), les autres travaillant par projets (type 3-B).

Sans vouloir ici chercher à caractériser de manière univoque chaque maison, on peut néanmoins associer à chaque type quelques Maisons, à titre d'illustration. Type 1 : Aix, Lyon MOM ; type 2 : Clermont-Ferrand, Nanterre, Strasbourg ; type 3-A : Bordeaux, Toulouse ; type 3-B : Nantes, Paris-Nord. On notera par ailleurs que s'il est relativement aisé d'attribuer des MSH aux types 1 et 3-B, la distribution entre les types 2 et 3-A pose quelques problèmes. En effet, formellement, pratiquement toutes les Maisons affichent des axes (ou « programmes transversaux », « pôles pluridisciplinaires », etc.). Il faudrait donc examiner plus précisément dans quelle mesure la Maison intervient dans la (re)définition des thèmes des axes, et dans quelle mesure ces thèmes conditionnent effectivement les thèmes de recherche des unités.

Enfin, on pourrait se demander si le type 2 ne pourrait pas à son tour donner lieu à une graduation selon le degré d'originalité de l'équipement (plan de Rome à Caen), ou le caractère plus pointu de ses fonctions (on peut penser à la plate-forme technologique de Besançon ou au pôle « Image animée » à l'ISH de Lyon).

Les éléments réunis dans le rapport et la discussion des premiers résultats du questionnaire au conseil scientifique et comité directeur du Réseau suggèrent que ces différences pourraient tenir en particulier à deux facteurs. Le facteur historique : le type 1 pourrait être associé à la première période de développement des MSH ; le type 2 à la période d'extension du modèle avec notamment la finalité matérielle de fournir enfin à la recherche en SHS menée dans les régions un outillage approprié ; celles du type 3 avec la période la plus récente, où le Réseau a revalorisé le critère de l'identité scientifique des projets de MSH, en donnant une importance croissante aux axes thématiques¹². Un facteur géographique : les MSH installées dans des grands centres urbains, parfois à proximité d'autres MSH pourront adopter un thème spécifique, tandis que des MSH installées dans les localités de dimensions plus modestes doivent plus tenir compte des attentes instrumentale de l'ensemble des opérateurs de recherche locaux, et adopter des thématiques plus ouvertes.

¹² Pour une appréciation des MSH soulignant le facteur historique, qui s'en tient cependant aux deux premières générations : d'Iribarne (2006).

En elle-même, une certaine diversité des modèles organisationnels n'est pas incompatible avec le concept de MSH que le Réseau est chargé de promouvoir. Si elle est clairement perçue et mise en discussion, elle peut même contribuer à une définition plus précise de ce concept, en situant des alternatives organisationnelles légitimes. Ce qui suppose que les différences se tiennent dans certaines limites. L'essentiel, cependant, est que les modèles organisationnels retenus ne compromettent pas la mise en œuvre des principes de la Charte, en particulier ceux qui se traduisent par les cinq « i ». De ce point de vue, il est permis de faire les observations suivantes.

Les types qui viennent d'être identifiés se distinguent en particulier par une plus ou moins forte implication de la maison elle-même dans l'orientation des recherches qu'elle accueille : forte dans le cas des types 1 et 3-B (la Maison définit une thématique délimitée ou sélectionne des projets en fonction de thématiques qu'elle a définies), moyenne dans le cas du type 3-A (la Maison encourage, par la définition des axes, une focalisation des recherches engagées par les équipes qu'elle accueille), elle peut n'être qu'indirecte dans le cas du type 2. Ces différences pourraient se traduire par une identité scientifique de la MSH elle-même plus ou moins nettement affirmée. Il est vrai qu'une moindre intervention en matière d'orientation des recherches peut être compensée, dans le cas du type 2, par des actions d'ordre méthodologique, tirant parti des spécificités de l'instrument ou des instruments disponibles à la MSH. Par ailleurs, on peut concevoir qu'une MSH, sans intervenir dans la définition des thèmes des différentes recherches menées en son sein, assure leur visibilité, favorise les échanges entre équipes ou avec des observateurs extérieurs, et contribue ainsi soit à des mises en cohérence, soit à des interactions susceptibles de stimuler l'émergence de thèmes nouveaux, etc.¹³

Une intervention active de la MSH dans l'énoncé des thématiques, que celles-ci surgissent d'initiatives de la MSH ou de ses composantes, est par ailleurs sans doute une condition de l'inscription réussie de formations doctorales dans l'éventail de ses activités.

Les différences entre les types distingués peuvent également avoir des incidences sur la dynamique interinstitutionnelle. Ce principe exige non seulement, au plan externe, l'entretien de relations avec un large éventail d'institutions partenaires, mais également, au plan interne, des relations effectives entre unités accueillies. Les deux plans sont d'ailleurs dans une certaine mesure liés. Les unités accueillies peuvent être rattachées à d'autres entités, les rapports entre elles constituant une modalité d'intensification des liens institutionnels que la MSH entretient avec ces autres entités.

Enfin, ces différences ont aussi des conséquences en ce qui concerne l'inscription politique et sociale / implantation territoriale. Une MSH doit disposer d'une certaine capacité d'initiative propre pour apparaître comme un partenaire potentiel à d'autres acteurs. Une politique de visibilité des travaux des unités et des résultats des différents projets peut aussi être menée, il est vrai, par une MSH du type 2 ou 3-A, mais à la condition qu'elle soit informée complètement et régulièrement de ces résultats et que les unités soient prêtes à fournir, en fonction d'échéanciers définis par la MSH, des produits appropriés à la divulgation auprès des publics visés par la MSH.

¹³ Ce qui correspond en fait au procédé du Réseau lui-même dans ses relations avec les MSH, qui consiste à exiger des Maisons un affichage clair des thématiques traitées (voir ci-dessous).

Les Maisons du type 2 et 3-A posent un problème plus général, qui est signalé en différents endroits du présent rapport, de savoir s'il revient à la MSH elle-même, ou à ses « axes », voire à ses unités, de mettre en œuvre les cinq « i ». Dans l'abstrait, on pourrait avancer que la MSH elle-même pourrait à la rigueur ne mener aucune activité dans ce sens, pour autant, d'une part, qu'elle soit en mesure de rendre précisément compte des activités de ses composantes sous l'angle de ces critères ; que donc la mise en œuvre des cinq « i » par les composantes de la MSH puisse être rendue visible par la MSH ; d'autre part, que la MSH dispose de moyens effectifs pour inciter les unités concernées à des mesures appropriées au cas où un principe d'orientation du Réseau y serait négligé.

B) Une autre donnée se manifeste dans plusieurs questionnaires, en rapport avec divers principes d'orientation : le fait que l'environnement du Réseau traverse d'importants changements du fait, en particulier, de la création des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), et de la mise sur pied du Réseau français des Instituts d'études approfondies (IEA), un des Réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) approuvé par le Ministère de la Recherche en 2006.

La création des PRES obéit à une visée d'intégration des ressources au niveau des régions qui était déjà celle des promoteurs des MSH et de leur Réseau. Les rapports déjà établis avec plusieurs universités semblent placer les MSH concernées dans une position favorable pour intervenir de manière constructive dans ces procédures. Il vaudrait la peine, sur ce point, d'intensifier les échanges entre les MSH quant aux expériences acquises dans les différentes régions, des échanges qui pourraient être facilités par le Réseau.

Le développement des IEA est perçu par les Maisons concernées comme valorisant considérablement leur site dans la perspective des principes d'orientation du Réseau (notamment l'internationalisation et la dynamique interinstitutionnelle). S'agissant cependant de structures ayant une identité et une vocation propre, il serait important de mieux saisir leur mode d'articulation avec les MSH, une question que les données dont nous disposons actuellement laisse ouverte. Par ailleurs, l'existence des quatre IEA signifie un nouveau facteur de différenciation entre les MSH (voir le point précédent, lettre A) dont l'impact n'est pas encore être apprécié. Les évolutions entraînées par cette innovation devront être suivies de près par les MSH dans le cadre de leur Réseau, et mériteraient d'être analysée de façon concertée par les deux réseaux concernés, le Réseau national des Maisons des sciences de l'Homme et le RTRA des IEA.

2) *Performances des MSH au regard des cinq « i »*

La mesure de « performances » est une composante essentielle du travail d'évaluation¹⁴. Si nous ne sommes pas encore en état d'effectuer une telle « mesure », au sens strict, nous disposons cependant de données pertinentes. D'abord, constatons que, dans la plupart des cas, les MSH sont en mesure de fournir une information substantielle sur des données, initiatives et productions illustrant leur action dans le sens d'une meilleure réalisation de chacun des cinq « i ». Quelques hésitations dans les modalités de réponse et quelques questions soulevées indiquent certes que la

¹⁴ Arve-Parès, Hantrais (2006).

discussion des critères eux-mêmes mérite encore d'être approfondie (une discussion qui, de par la nature du travail scientifique et de la réalité organisationnelle dans la modernité avancée, ne sera en fait jamais close). Mais dans l'ensemble, la « doctrine » des cinq « i » semble avoir doté le Réseau d'un outil efficace d'auto-observation et de structuration de ses débats internes, c'est-à-dire de conditions appropriées notamment pour le travail d'auto-évaluation.

Les informations fournies, souvent étayées par une documentation solide, confirmées par l'information mise en ligne sur les sites web des maisons, correspondant dans certains cas à des éléments qui ont pu être réunis à l'occasion de visites antérieures de membres du conseil scientifique, offrent l'image d'un Réseau effectivement engagé dans la mise en œuvre des principes d'orientation dont il s'est doté.

On doit cependant rappeler que les réponses sont de qualité inégale, certaines fort brèves, d'autres plus programmatiques que factuelles, et que quelques MSH ont laissées ouvertes plusieurs questions. Ces insuffisances peuvent être considérées en elles-mêmes comme peu significatives. Il importera cependant d'être attentif dans l'avenir aux éléments qui pourront, comme cela est souhaitable, compléter les lacunes qui subsistent ainsi dans l'information dont dispose le conseil scientifique, ou qui, s'ajoutant à celles-ci, représenteraient des indices de problèmes de fond.

Le matériel dont nous disposons actuellement ne permet pas d'aller plus avant dans l'appréciation d'ensemble du degré de réalisation des principes d'orientation. Pour pouvoir aller plus loin, il faudra développer des indicateurs plus précis (voir *infra*, V). À plus court terme, cependant, le seul fait de pouvoir comparer l'information recueillie au moyen du questionnaire 2006 (information intégralement disponible sur l'intranet du portail du réseau) avec les informations qui pourront être réunies dans les prochaines années permettra des appréciations beaucoup plus substantielles.

3) *Bonnes pratiques*

Au fil des réponses aux questions sont évoquées diverses initiatives ou modes d'action qui nous semblent mériter d'être mis en évidence, comme susceptibles d'inspirer ailleurs, toujours compte tenu des spécificités et de l'identité scientifique de chaque Maison, des formules analogues. Nous en mentionnons ici un certain nombre, à titre exploratoire (cette liste ne doit pas être lue comme signifiant une quelconque appréciation des initiatives non incluses), classées ici selon le ou les principe(s) qu'elles servent le plus directement :

A) Interdisciplinarité:

- ⇒ Initiatives favorisant comparaison entre démarches interdisciplinaires (« méta-interdisciplinaires ») (Clermont Ferrand).
- ⇒ Allocation encourageant les thèses interdisciplinaires (Lille).
- ⇒ « Thèmes communs » structurant les activités interdisciplinaires menées au sein de la Maison (Lyon MOM).

B) Dynamique interinstitutionnelle

- ⇒ Événement périodique porté conjointement par la MSH et une entité partenaire : déjeuners ISH –ENS-LSH (Lyon ISH).
- ⇒ Implication des responsables d'équipes dans les initiatives de la MSH (Nantes).
- ⇒ Exigences aux promoteurs de projets soumis à la MSH d'associer, dans le cadre d'un même projet, des équipes des différentes entités de rattachement de la MSH (Paris-Nord).

C) Internationalisation

- ⇒ Personnel chargé en particulier de l'appui aux projets à dimension internationale (Nantes).
- ⇒ Établissement de relation avec une entité représentative de la recherche en sciences sociales hors de France (Strasbourg).

D) Inscription politique et sociale / implantation territoriale

- ⇒ Implication dans la définition des politiques régionales de recherche en SHS (Bordeaux).
- ⇒ Soutien à l'élaboration d'un guide des compétences des chercheurs à destination des acteurs socio-économiques (Toulouse).

E) Identité

- ⇒ Lignes de publication porteuses de l'identité de la Maison (Besançon, Caen, Nanterre).
- ⇒ Réélaboration des thématiques identifiant les axes en vue de la réduction du nombre de ceux-ci et d'une meilleure cohérence d'ensemble (Nantes).

F) Incidence sur plusieurs des principes

- ⇒ Structuration de la demande de renouvellement de structure fédérative prenant en compte les cinq « i » (Nanterre).
- ⇒ Thème propre à renforcer l'identité scientifique de la maison, et à stimuler l'interdisciplinarité et l'internationalisation : colloque « La Méditerranée aux deux extrêmes » (Aix-Marseille).

V. Perspectives

1) *Les prochaines étapes*

L'exercice qui se conclut par le présent rapport appelle des prolongements de diverses natures.

A) Il conviendra de discuter l'information ici réunie avec les responsables des MSH en première ligne, et avec les tutelles du Réseau, CNRS et universités, représentées par la CPU. Cette discussion devra avoir pour finalités de préciser et d'interpréter cette information, d'examiner quelles conclusions pratiques peuvent en être tirées, mais aussi de compléter cette information, en particulier en prenant mieux en compte, qu'il n'était pas possible de le faire au moyen de l'instrument relativement lourd et lent qu'est le questionnaire, le caractère mouvant du contexte dans lequel agissent les MSH.

B) Les données maintenant réunies gagneront en valeur dans la mesure où elles pourront être comparées avec des données réunies périodiquement dans l'avenir sur les mêmes points. Deux modalités sont envisageables, qui pourraient éventuellement se compléter. L'une consisterait à répéter à intervalle régulier (tous les deux ou trois ans) l'exercice, tout en améliorant les questions et le mode technique du recueil des données (il conviendrait de viser un questionnaire en ligne sur le portail du réseau, au moyen duquel serait alimentée directement une base de données). Une autre consisterait à perfectionner le portail du Réseau de manière à ce que certains de ses secteurs fournissent, en quelque sorte automatiquement, au moins une partie de l'information qui était ici sollicitée. Ce qui supposerait cependant un effort supplémentaire au plan de l'introduction d'informations, mais aussi un soin particulier dans la conception du Portail. Et ce qui ne pourrait jamais fournir qu'une base de travail, qu'il conviendrait toujours de compléter par des éléments, notamment d'ordre qualitatif, recueillis plus directement.

C) Afin d'éviter une routine fastidieuse et des répétitions, il est sans doute préférable d'adopter pour l'année de référence 2007 une formule de synthèse assez différente. En vue de mieux ajuster les procédures à la lettre de la Charte, qui prévoit que la synthèse annuelle soit établie sur la base des rapports du conseil scientifique des MSH, la formule envisagée consiste à réunir les compte-rendu des réunions du conseil scientifique des MSH depuis le 1^{er} janvier 2007, assorti de brèves synthèses de leur président, la synthèse du Réseau prenant appui sur ces documents.

D) Il conviendra, dès le prochain exercice, d'inclure dans la synthèse annuelle du conseil scientifique du Réseau un chapitre consacré aux activités du Réseau lui-même, dont on a vu qu'elles prennent une certaine ampleur. Il s'agit notamment du portail internet, du travail concerté sur les archives, de l'appui au projet « construction sociale des territoires européens ». Dans l'appréciation de ces activités, on pourra s'inspirer, en particulier, des débats au comité directeur du Réseau du 10 mai 2007, lesquels avaient conduit à identifier principalement les cinq finalités suivantes, qui pourront fonder les critères de l'évaluation du Réseau lui-même (les cinq « i » ayant été formulés pour orienter le suivi des Maisons composant le Réseau) :

- garantie du label MSH ;
- encouragement de projets inter-MSH ;
- mise en valeur des résultats des recherches menées par les MSH ;
- promotion du Réseau et des MSH au niveau international ;
- promotion du Réseau et des MSH auprès des tutelles et des autres entités partenaires actuelles ou potentielles.

2. *Note complémentaire sur les cinq « i »*

On a pu constater que les cinq « i » sont bien acceptés comme base de discussion au sein du réseau. Il s'agit là, il est vrai, d'un outil pragmatique de divulgation des critères et d'organisation de l'analyse, et non, sous la forme de cette simple énumération, d'une théorie de la recherche en sciences sociales, théorie pourtant nécessaire à la construction, justification et éventuellement révision des critères et indicateurs requis pour l'évaluation. Mais il convient ici de s'en tenir au niveau pragmatique de la bonne compréhension des cinq principes jusqu'ici retenus comme essentiel.

Deux d'entre ceux-ci peuvent être considérés comme consensuels quant à leur définition : l'interdisciplinarité et l'internationalisation. Rappelons cependant qu'il reste à mieux justifier leur valeur concrète pour la recherche, une réflexion au fond desservie précisément par le consensus massif et en lui-même réjouissant qui existe à leur propos, en tout cas au niveau des discours.

Le principe de l'inscription politique et sociale / implantation territoriale, s'il mériterait une formulation plus compacte, n'en correspond pas moins à une visée largement reconnue à l'heure actuelle. En le formulant très explicitement en 2005, le Réseau anticipait le Livre vert récemment diffusé par la Commission européenne sur l'Espace européen de la recherche, du 4 avril 2007, où l'on insiste sur la nécessaire « intégration (de la recherche) dans le tissu social et économique ».

Deux principes méritent quelques clarifications qui ne peuvent ici qu'être esquissées. L'interinstitutionnel doit être compris comme désignant l'effort d'une organisation de recherche de développer des relations avec d'autres organisations, non seulement en vue de la réalisation d'opérations concrètes, mais afin de se placer elle-même dans un tissu de relations institutionnelles propres à renforcer sa reconnaissance et à faciliter le montage d'opérations plus concrètes.

L'exigence d'identité scientifique, enfin, est sans doute indispensable pour établir le lien entre les dynamiques de développement organisationnel, d'une part, et d'avancement de la science, d'autre part. Dans le cadre du réseau, il conviendrait de reconnaître une importance particulière à un dispositif identifiant qui a acquis dans la pratique une grande importance, mais dont il conviendrait de tirer encore mieux parti : la formule des « axes thématiques ». Rappelons que le soin apporté à la définition et au renouvellement de ceux-ci est particulièrement important pour la raison suivante : portés dans leur ensemble à la connaissance du public, dans un format approprié, les thèmes des axes composent d'eux-mêmes, immédiatement, une cartographie éloquente des domaines de recherche en SHS, dans l'actualité.

Finalement, il faut souligner que les différents « i » s'entre-impliquent de diverses manières : parfois ils se renforcent (comme, par exemple, le degré de l'institutionnalisation et l'identité scientifique) ; parfois ils s'équilibrent (comme, par exemple, l'insertion régionale et l'intégration internationale). Le critère de l'interrelation des « i » est donc aussi pertinent dans nos évaluations des MSH.

3. *Réflexions finales sur les indicateurs*

Au-delà des constatations qu'il était permis de faire sur la base des questionnaires, il vaut la peine, tirant parti des expériences acquises dans son élaboration et dans l'analyse des réponses, d'avancer ici quelques réflexions sur ce que pourrait être la « mesure des performances » dans l'avenir. Dans le cas de l'évaluation sous l'angle des principes d'orientation du Réseau, les cinq « i », cette mesure pose les problèmes suivants. Il faudrait, d'abord, disposer d'indicateurs susceptibles d'être chiffrés. De tels indicateurs peuvent être construits pour ce qui concerne l'interdisciplinarité, l'internationalisation et pour l'inscription politique et sociale / implantation territoriale. On peut, par exemple, envisager des mesures du degré d'internationalisation d'un projet (composition de l'équipe de recherche ; proportion d'opération de recueil ou de traitement et discussion des données menée à l'étranger ou en collaboration avec des équipes étrangères, proportions de publications à l'étranger, etc.). Les possibilités de construction de tels indicateurs sont cependant multiples. Il conviendrait donc d'en sélectionner un éventail restreint, qui puisse faire l'objet d'un consensus au sein du Réseau, et rende possible la comparaison des mesures faites par lui avec celles faites par d'autres instances.

Dans le travail de construction et sélection d'indicateurs, il faudrait bien entendu donner la priorité aux indicateurs nous informant sur les MSH elles-mêmes. Ainsi ceux qui porteraient sur les initiatives propres des MSH, sur les publications qu'elles éditent elles-mêmes, sur les chercheurs étrangers qu'elles accueillent. Des mesures concernant des projets menés par les unités, lorsque celles-ci ont une initiative prépondérante, pourraient être considérées, mais pour autant que l'on puisse constater que des moyens appropriés existent pour que ces projets puissent être considérés aussi comme des projets de la MSH. Ce qui exige que soient prises en compte des données surtout qualitatives : structure de gouvernance, politique de circulation des informations au sein de la MSH.

Une question plus délicate encore que celle des instruments de mesure est celle du traitement des résultats obtenus, les résultats bruts n'étant pas significatifs. On peut envisager à tout le moins deux opérations. L'une consiste à comparer les résultats dans la durée et à reconstituer précisément des évolutions. C'est là le procédé qui est susceptible de conduire le plus sûrement à des résultats significatifs (dont l'interprétation pose cependant encore d'autres problèmes sur lesquels on reviendra ci-dessous), mais il suppose que le Réseau puisse conduire son activité de suivi dans la durée, donc dans un contexte d'une certaine stabilité institutionnelle.

L'autre formule consisterait à comparer les résultats obtenus dans les différentes MSH. Il serait cependant hautement souhaitable, pour certains indicateurs à tout le moins (par exemple ceux qui impliqueraient des comptages d'initiatives, de publications, ou de chercheurs engagés dans telle ou telle initiative) de tenir compte de la dimension de la MSH et de son volume global d'activité. Il faudrait donc aussi s'entendre sur les indicateurs de ce volume d'activité (apport en travail des chercheurs, flux de financement ? composer divers indicateurs ?).

Les opérations qui viennent d'être esquissées mettraient à notre disposition des séries numériques (dans le temps, entre MSH) susceptibles d'être interprétées. Cette interprétation ne pourrait se limiter à constater des écarts ou des évolutions. Ce constat devrait constituer le point de départ d'une analyse à mener conjointement par les MSH et les instances du Réseau, visant à établir l'impact des particularités locales,

des évolutions momentanées du contexte, des options délibérées de politique scientifique, en particulier celles qui pourraient impliquer, pour un temps, une priorité donnée à un principe (par exemple l'interdisciplinaire) face à d'autres (par exemple l'internationalisation).

Le travail d'interprétation ainsi défini devrait bien entendu aussi porter sur un ensemble de données exigeant nécessairement un traitement plus qualitatif, qu'il n'est pas question d'aborder ici plus en détail. Pensons en particulier aux données qui devront être prises en compte dans l'appréciation de la dynamique interinstitutionnelle (constellations de partenaires ; modalités des arrangements institutionnels, etc.) ou encore de l'identité scientifique (appréciation des thèmes des axes, des modalités de promotion d'une identité de la maison elle-même, des mécanismes assurant un renouvellement des thématiques, etc.).

Enfin, l'exercice, assez lourd, qui vient d'être esquissé ne peut être dissocié de la question suivante : dans quelle mesure, par quels mécanismes, à quelles conditions plus précisément, une plus forte interdisciplinarité, internationalisation, dynamique interinstitutionnelle, etc., entretiennent-elles une corrélation avec le niveau de qualité des travaux produits dans le cadre des différentes MSH ? C'est en abordant cette question que nous nous donnons les moyens de justifier les principes d'orientation adoptés, en montrant que leur mise en œuvre est effectivement susceptible de permettre à une MSH d'offrir de meilleures conditions à la recherche menée en son sein.

Références:

- (Coll.) *Les structures fédératives*, numéro spécial de *Sciences de l'homme et de la société. Lettre du département* n° 68, Paris, CNRS, août 2003.
- ARVE-PARES, Birgit et Linda HANTRAIS, « Enjeux de l'évaluation des maisons des sciences de l'Homme », *in*: COMMAILLE (2006), pp. 71-86.
- BENTABOULET, Martine, « Histoire d'une structuration de la recherche : de la Maison au Réseau », *in*: COMMAILLE (2006), pp. 11-27.
- COMMAILLE, Jacques (dir.), *Avenir de la recherche et Maisons des sciences de l'Homme*, Paris, La documentation française, 2006.
- D'IRIBARNE, Alain, « Les SHS françaises ont-elles trouvé leur nouveau compromis productif ? », *VRS – La vie de la recherche scientifique*, n° 364, janvier-mars 2006, pp. 20-22.
- HANTRAIS, Linda, *Pour une meilleure évaluation de la recherche publique en sciences humaines et sociales*, Paris, La documentation française / Comité national d'évaluation de la recherche, 2006.
- ROUILLARD, Pierre, « Les Maisons des sciences de l'Homme entre acquis et impératifs », *VRS – La vie de la recherche scientifique*, n° 364, janvier-mars 2006, pp. 24-25.

Annexe 1

Bilan synthétique des réponses

Légende :

* Documents inclus dans le questionnaire.

	1	2	3	4	5	6	7		8	9	10	11
Questionnaire du Conseil scientifique en vue Synthèse annuelle 2006 Éléments de vue d'ensemble sur les réponses	Personne indiquée	Docs. ment.	Docs. fournis	Bilan quadriennal	Projet quadriennal	CPER	autres documents (sélect.)		Intro	Renvois	Rép. très brèves ou omises	Conseil scientifique MSH
Aix En Provence (MMSH)	Directeur	4	4*							occ		
Besançon (MSH Cl. N. Ledoux)	Secrétaire générale	1	1	2004-2007	2008-2012					en gén. détaillés		Réunion du 19 juin 2006 ment. sous quest. 2.4.
Bordeaux (MSHA)	Secrétaire générale	6		2003-2006	2007-10 (quadr. et)				Oui	en gén. en gén.	4. (justif.)	PV 6/11/2006 joint. ; sièges aux équipes assoc. ; sélectionne projets.
Caen (MRSH)	Responsable administrative	4	3		2008-2011	2007-2013				freq. détaillés	2.4.	
Clermont-Ferrand (MSH)	Directeur	1	1							en gén. détaillés		Mentionne comité d'expertise de la MSH (quest. 3.1.)
Dijon (MSH)	Responsable scientifique et administratif	9	9*			2007/2013 (synthèse)				en gén.		Participation des unités fédérées au CS (quest. 2.4.)
Grenoble (MSH Alpes)	Directeur										1.2.3.4.	
Lille (MSH Du Nord Pas De Calais)	Directrice / Développement et gestion scientifique	9	9								3.4.	
Lyon (ISH)	Partenariat et valorisation	5		2003-2006	2007-2010							Mentionne comptes-rendus Comité scientifique (doc. 5)
Lyon (MOM-Jean Pouilloux)	Directeur	4		2003-2006	2007-2010					occ.		
Montpellier (MSHM)	Directeur	2	2							occ. détaillés		
Nanterre (MAE René Ginouvès)	Directeur				2009-2012				Oui			Sièges aux repr. unités au CS (quest. 2.4.)
Nantes (MSH Ange Guépin)	Assistante direction	4	4				Rapp.éval. scientif. du GFP		Oui	en gén. détaillés		Rôle dans agrément projets ment. sous quest. 2.1.
Nice (MSH)	(courrier de septembre)											
Paris (Fondation MSH)	(courrier d'octobre)		2				Rapp. d'act.+éval. 2006					
Paris Nord (MSH)	Directeur	5	3		2009-2012					en gén.		Composition CS jointe
Poitiers (MSH)	Directeur	2	2		2008-2011	2005-2006				occ.		2 réunions CS en 2006 ment. sous quest. 2.4.
Rennes (MSH En Bret.)	Directeur	1	1		2008-2011						(en gén.)	
Strasbourg (MISHA)	Secrétaire général	5	5				état avanc. 2005-08			en gén.		
Toulouse (MSHST)	Directeur								Oui	(aux axes)		
Tours (MSH Villes et Territoires)	(courrier d'octobre)		1		2008-2011							

Annexe 2

Projets en coopération entre MSH Synopsis des réponses à la question 2.2.

Légende :

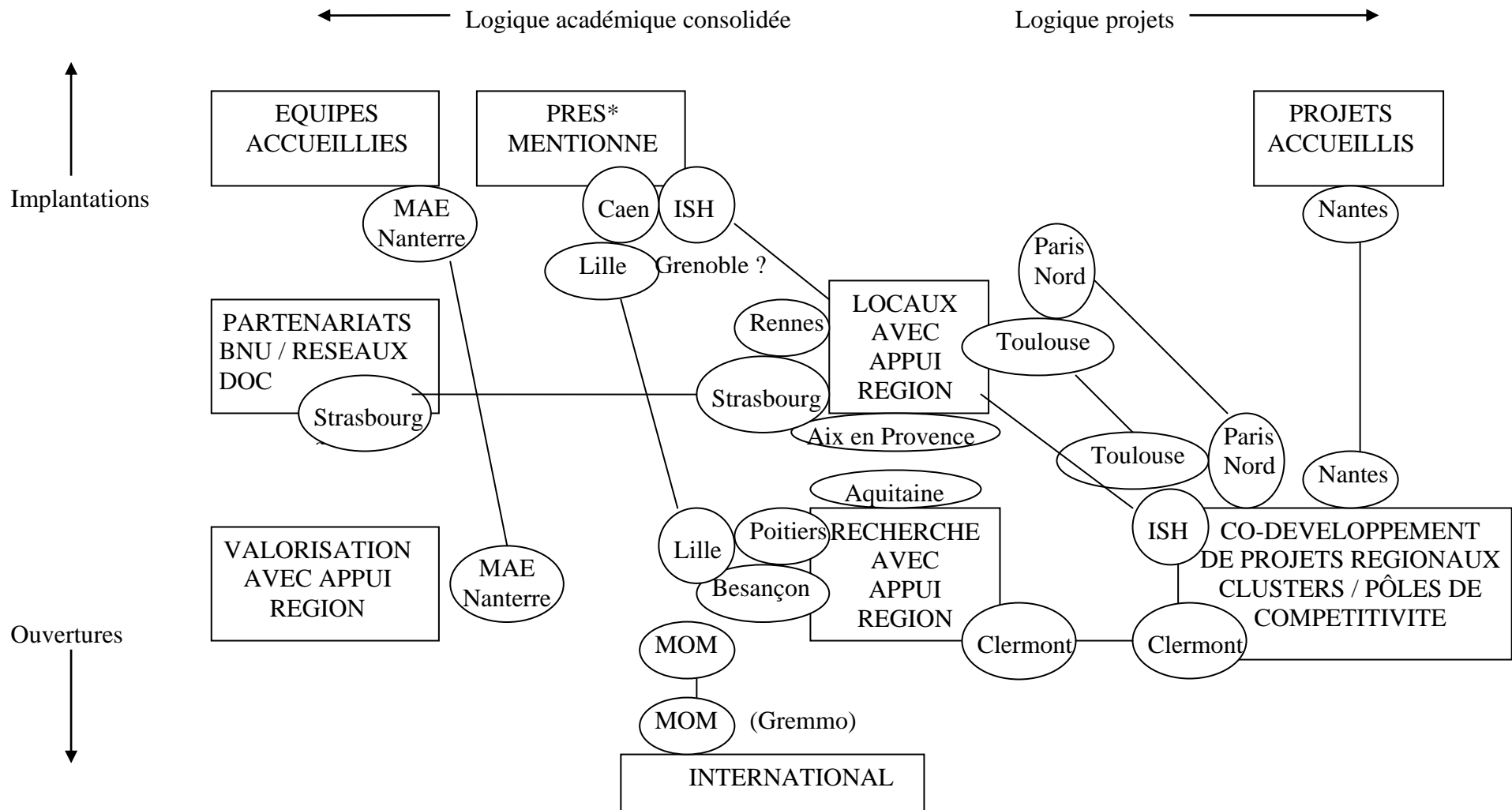
- XXX MSH mentionnant le projet dans sa réponse à la question 2.2.
- X MSH mentionnée dans la réponse d'une autre MSH
- * Indication en réponse à une autre question
- P Projet présenté sur le portail internet du Réseau

Pour gagner de la place, les intitulés des projets ont été simplifiés.

Initiatives	(Portail)	Aix En Provence (MMSH)	Besançon (Msh Cl. N. Ledoux)	Bordeaux (MSHA)	Caen (MRSH)	Clermont-Ferrand (MSH)	Dijon (MSH)	Grenoble (MSH Alpes)	Lille (MSH Nord Pas De Calais)	Lyon (ISH)	Lyon (MOM- J. Pouilloux)	Montpellier (MSHM)	Nanterre (MAE René Ginouvès)	Nantes (MSH Ange Guépin)	Nice (MSH)	Paris (Fondation MSH)	Paris Nord (MSH)	Poitiers (MSH)	Rennes (MSH En Bret.)	Strasbourg (MISHA)	Toulouse (MSHST)	Tours (MSH Villes et Territoires)
Archives de la recherche en SHS	▯	XXX	XXX				X				X	X	X		X						XXX	X
PF technol. Information spatiale Archéol.	▯	X	XXX				X						X		X							X
ACI ArchæeDyn		X	XXX				X						X		X							X
CComp Modélisation info spatiale			XXX				X						X		X							X
RTP Modélisation Dyn. Spatiale			XXX				X						X		X							X
Porj. RTRA Territ., Hommes, Sociétés	▯		XXX	XXX			XXX						X									X
ACI Témoignages					XXX														X			
ANR – Animaux nuisibles					XXX			X														
Programme « Au fil de l'eau »						XXX							X									X
ANR Espaces habités, espaces anticipés						XXX																X
Archives des SHS	▯						XXX															
Site WEB du réseau							XXX															
ACI Histoire et archéologie des métaux.	▯						X		XXX		X							X			XXX	XXX
ACI Chartes comme instrument de pouvoir	▯						X		XXX												XXX	XXX
groupes de métiers sdu Réseau									XXX													
« La France et ses territ - fonds de cartes »	▯							X		XXX												
Manuels scolaires coloniaux		X										XXX										
Journée «Histoires de déchiffrements »											X		XXX									
Réseau Ramses 2				X									XXX									
Projet Daphné	▯										X		XXX									
cellule Europe du réseau (RecWOWE)													XXX	XXX								
RTRA - IEA		XXX*								XXX*	XXX*			XXX		XXX*						
Sciences de l'Homme en Afrique,	▯			X										XXX		X						
séminaire sciences espace et sociétés														XXX								
Projet « Statistiques en région »,														XXX								
ACI "Mutations des industries culturelles"	▯			X					X					XXX		X						
"Mutations industr.- usages ... musicale"									X					XXX								
appr. communicationnelles organisations									X					XXX								
"Sém. nat. des doct. en Santé publique"									X					XXX		X						
Construction d'un annuaire commun LDAP														XXX								
Fête de la science (flyer)										x				XXX								
Centre politique de la ville														XXX								
Colloque « L'Europe, unie - diversité »														XXX								
Recherche et études en art rupestre	▯											X		XXX								
Polit. publ. spécif./Population problém.	▯							X						XXX								
réseau sur les risques collectifs	▯							X						XXX								
Appr. socio-normatives de la motivation	▯						X							XXX				X				
Corresp. scientifique Rostovtzeff - Curmont														XXX				X				
« Plateforme expérimentation humaine »														XXX				X				
« Écrits techniques au travail »														XXX				X				

Annexe 3:

**Inscription politique et sociale
et implantation territoriale des MSH :
une cartographie**



- Les réponses de Montpellier ne permettent pas de situer le projet
- En attente : Dijon, Nice, FMSH, Tours
- * PRES = Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

Annexe 4

Questionnaire



Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS)
Réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme

CONSEIL SCIENTIFIQUE

**Questionnaire destiné à réunir l'information nécessaire
à la synthèse annuelle des activités du GIS-RNMSH,
à produire par son Conseil scientifique
en application de l'article 3.2. de sa Convention constitutive
Année de référence 2006**

Note de présentation

Le questionnaire est construit sur la base des travaux antérieurs du CS, en particulier ceux réunis dans le volume *Avenir de la recherche et Maisons des sciences de l'Homme* (Jacques Commaille [dir.], Paris, La Documentation française, 2006). Il est organisé selon les cinq principes identifiés dans ce volume comme guidant l'action des MSH, principes repris dans le Document d'orientation adopté par le Comité directeur le 10 mai 2007.

La finalité du questionnaire est de fournir au CS les informations nécessaires à l'élaboration de la « Synthèse annuelle » qui doit être produite chaque année par le CS selon la Convention constitutive du GIS. Cette synthèse annuelle sera soumise au Comité directeur à qui elle devrait permettre

- (1) de faire une appréciation d'ensemble des activités des MSH, et donc de mieux justifier son activité auprès des entités qui le portent, justification dont on sait l'importance, notamment du point de vue du financement du Réseau et des MSH ;
- (2) de définir en meilleure connaissance de cause le programme d'activité du GIS, et donc de tirer un meilleur parti de la dynamique des différentes MSH, une garantie d'efficacité et d'efficience du Réseau.

En fonction des délibérations du Comité exécutif, elle pourra donner lieu, dans un deuxième temps, à une information synthétique concernant le Réseau et les MSH destinée à être diffusée auprès du grand public, notamment par voie électronique.

Dans la conception du questionnaire, le principal souci a été d'éviter aux responsables des MSH de devoir produire une nouvelle fois des informations déjà produites dans le cadre d'autres procédures. Pour l'essentiel, il se limite à cinq questions invitant à caractériser globalement le développement des MSH durant l'année de référence au regard de chacun des

cinq principes d'orientation (les cinq « i »). Les réponses à ces questions de base (1.1., 2.1., 3.1., 4.1., 5.1.) constitueront l'ossature de notre information et sont donc indispensables.

Les questions de base sont complétées par quelques autres, auxquelles peuvent être fournies des réponses très succinctes, du moment qu'elles sont complétées par des renvois à d'autres documents déjà existants, qui devront être joints au questionnaire rempli (respectivement mis à disposition sur l'intranet du Réseau, selon les indications qui seront fournies en temps utiles par le Secrétaire général du Réseau). Selon les activités des maisons, certaines questions complémentaires pourront rester ouvertes (ainsi, là où sont demandés des informations sur cinq initiatives, certaines lignes, voire toutes, peuvent rester en blanc). Dans d'autres cas, il pourra valoir la peine, au contraire, d'aller au-delà de la structure actuelle du questionnaire, en ajoutant quelques lignes supplémentaires aux cinq lignes proposées.

Les espaces ménagés dans le questionnaire pour les réponses ne sont pas contraignants. Les réponses peuvent occuper un plus grand volume, encore que le document dans son ensemble ne devrait pas dépasser de beaucoup le volume actuellement délimité.

Le questionnaire dument rempli vaut comme « rapport d'évaluation » au sens de la Convention constitutive du GIS, article 3.2. Rappelons que, selon cette même disposition, ce rapport doit être communiqué au Conseil scientifique du Réseau par les Conseils scientifiques des MSH.

Pour conclure, il faut souligner que, pour le Conseil scientifique, les réponses à ce questionnaire (réponses insérées et documents joints) ont un double intérêt : d'abord, naturellement, elles lui permettent d'élaborer la synthèse 2006. Mais elles lui fourniront aussi de précieux enseignements en vue de l'élaboration du questionnaire concernant l'année 2007.

Pierre Guibentif

Président du Conseil scientifique du GIS RNMSH

Lisbonne, juillet 2007

**Questionnaire destiné à réunir l'information nécessaire à la synthèse annuelle des activités du GIS-RNMSH,
à produire par son Conseil scientifique en application de l'article 3.2. de sa Convention constitutive
Année de référence 2006**

0. Indications générales

0.1. Identification de la MSH :

--

0.2. Documentation annexée (respectivement mise à disposition sur l'Intranet du Réseau)

Fournir autant que possible tous les documents déjà produits dans d'autres procédures et portant sur l'année 2006 ; rapports, questionnaires remplis, etc. Si nécessaire, ajouter lignes supplémentaires, en poursuivant la numérotation.

N°	Titre du document
Doc1	
Doc2	
Doc3	
Doc4	
Doc5	

Dans la suite du questionnaire, les renvois à cette documentation, dans les champs « Renvois à information complémentaire », pourront se faire de manière abrégée. Exemple : Doc1 :15 - pour 1er document mentionné, page 15. Ces champs se destinent uniquement à de tels renvois abrégés.

0.3. Personne pouvant le cas échéant compléter l'information fournie par ce formulaire :

Nom :

Fonction :

Tél. :

Courriel :

1. Interdisciplinarité (Sur ce principe, voir *Avenir de la recherche*, p. 36 ss)

1.1. Commentaire général sur le développement de l'interdisciplinarité dans la MSH en 2006 :

--

1.2. Sélection d'initiatives réalisées en 2006 de particulière importance du point de vue de l'interdisciplinarité

Exemple : projets de recherche, rencontres, publications, initiatives de formation, thèses à encadrement pluridisciplinaires, appel d'offre interne à la MSH, etc. (pour d'autres exemples, voir *Avenir de la recherche*, p. 38). Quant aux initiatives de longue durée – projets de recherche, thèses –, les mentionner en principe si conclues durant l'année de référence (présentation rapport final, soutenance). Mais il se justifierait de mentionner par exemple un projet en cours dont une phase fortement interdisciplinaire se serait déroulée durant l'année.

Identifier les disciplines en utilisant la liste qui figure *infra* p. 12.

Se limiter en principe à cinq initiatives ; mais la liste peut être allongée si le nombre d'initiatives de particulière importance le justifie.

N°	Désignation et très brève justification	Disciplines impliquées (codes selon liste, p. 12)	Renvois à information complémentaire contenue dans documentation mentionnée en 0.2.
1			
2			
3			
4			
5			

2. Dynamique interinstitutionnelle (Sur ce principe, voir *Avenir de la recherche*, p. 41 ss)

2.1. Commentaire général sur le développement de la MSH en 2006 du point de vue de la dynamique interinstitutionnelle en 2006:

--

2.2. Implication de la MSH dans des initiatives du GIS-RNMSH réalisées ou en cours en 2006, éventuellement en coopération avec d'autres MSH

La liste peut être allongée si nécessaire.

N°	Désignation	Autres MSH concernée	Renvois à information complémentaire contenue dans documentation mentionnée en 0.2.
1			
2			
3			
4			
5			

2.3. Implication de la MSH dans des initiatives des universités auxquelles elle est rattachée, réalisées ou en cours en 2006

La liste peut être allongée si nécessaire.

N°	Désignation de l'initiative	Universités concernées	Renvois à information complémentaire contenue dans documentation mentionnée en 0.2.
1			
2			
3			
4			
5			

2.4. Comment les unités fédérées ont-elles été associées en 2006 à la définition des orientations de politique scientifique de la MSH ? Comment ont-elles participé à la mise en œuvre des activités portées par la MSH en tant que telle ?

3. Internationalisation (Sur ce principe, voir *Avenir de la recherche*, p. 45 ss)

3.1. Commentaire général sur l'internationalisation de la MSH en 2006

3.2. Principales initiatives en coopération avec des partenaires scientifiques institutionnels étrangers

Exemple : projets de recherche, rencontres, publications, initiatives de formation etc. (pour d'autres exemples, voir *Avenir de la recherche*, p. 45) Quant aux initiatives de longue durée – projets de recherche –, les considérer en principe si conclues durant l'année de référence (présentation rapport final). Mais il se justifierait de mentionner par exemple un projet en cours dont une phase d'intense coopération avec des partenaires étrangers se serait déroulée durant l'année.

Se limiter en principe à cinq initiatives ; mais la liste peut être allongée si le nombre d'initiatives de particulière importance le justifie.

N°	Brève caractérisation	Institutions étrangères partenaires	Renvois à information complémentaire contenue dans documentation mentionnée en 0.2.
1			
2			
3			
4			
5			

3.3. Implication de chercheurs étrangers dans les activités de la MSH en 2006

Brève caractérisation d'ensemble de celle-ci, compte tenu notamment des participations à des rencontres ou à des publications, des séjours prolongés au titre de chercheur visitant, etc. Avec renvois, éventuellement, aux indications plus détaillées contenues dans la documentation répertoriée sous 0.2.

3.4. Implication de chercheurs travaillant dans le cadre de la MSH dans des initiatives réalisées à l'étranger en 2006

Brève caractérisation d'ensemble de celle-ci, compte tenu notamment des participations des chercheurs locaux à des rencontres ou à des publications à l'étranger, ou de séjours prolongés à l'étranger au titre de chercheur visitant, etc. Avec renvois, éventuellement, aux indications plus détaillées contenues dans la documentation répertoriée sous 0.2.

3.5. Au plan organisationnel, des responsabilités en matière d'internationalisation sont-elles attribuées plus particulièrement à une personne ou à un service de la MSH ? Caractériser sommairement la division du travail en la matière.

4. Inscription politique et sociale / implantation territoriale (Sur ce principe, voir *Avenir de la recherche*, p. 49 ss)

4.1. Commentaire général sur le développement de la MSH en 2006 du point de vue de son inscription politique et sociale et de son implantation territoriale

--

4.2. Principales initiatives en coopération avec des partenaires locaux ou régionaux

Exemple : projets de recherche, rencontres, publications, initiatives de formation etc. (pour d'autres exemples, voir *Avenir de la recherche*, p. 50). Quant aux initiatives de longue durée – projets de recherche –, les considérer en principe si conclues durant l'année de référence (présentation rapport final). Mais il se justifierait de mentionner par exemple un projet en cours dont une phase d'intense coopération avec des partenaires locaux ou régionaux se serait déroulée durant l'année.

Se limiter en principe à cinq initiatives ; mais la liste peut être allongée si le nombre d'initiatives de particulière importance le justifie.

N°	Brève caractérisation	Identification des partenaires	Renvois à information complémentaire contenue dans documentation mentionnée en 0.2.
1			
2			
3			
4			
5			

4.3. Au plan organisationnel, des responsabilités en matière d'implantation territoriale et de coopération avec des partenaires locaux sont-elles attribuées plus particulièrement à une personne ou à un service de la MSH ? Caractériser sommairement la division du travail en la matière.

5. Identité scientifique (Sur ce principe, voir *Avenir de la recherche*, p. 54 ss)

5.1. En quels termes l'identité scientifique de la maison peut-elle être actuellement formulée ?

5.2. Commentaire général sur le développement de la MSH en 2006 du point de vue de son identité scientifique en 2006.

Signaler notamment d'éventuelles accentuations de certains aspects de cette identité, ou d'éventuelles mutations qui s'esquisseraient.

5.3. Principaux moyens mis en œuvre pour promouvoir l'identité scientifique de la MSH

Se limiter en principe à cinq moyens (pour des exemples, voir *Avenir de la recherche*, p. 54) ; mais la liste peut être allongée si le nombre de moyens considérés comme particulièrement importants le justifie.

N°	Brève caractérisation	Renvois à information complémentaire contenue dans documentation mentionnée en 0.2.
1		
2		
3		
4		
5		

Appendice : Liste des disciplines, avec codes à utiliser dans la réponse à la question 1.2.

1	Anthropologie
2	Archéologie
3	Archéométrie
3	Architecture
4	Arts plastiques
5	Arts spectacle
6	Droit
7	Épigraphie
8	Esthétique
9	Études germaniques
10	Ethnologie
11	Géographie
12	Gestion
13	Histoire
14	Histoire de l'art
15	Islamologie
16	Littérature
17	Mathématiques
18	Philologie
19	Philosophie
20	Psychiatrie
21	Psychologie
22	Santé publique
23	Sciences cognitives
24	Sciences de la communication
25	Sciences de l'éducation
26	Sciences de l'environnement
27	Sciences de la terre
28	Sciences de la vie
29	Sciences des religions
30	Sciences du langage
31	Sciences économiques
32	Sciences politique.
33	Sociologie
34	Statistiques
35	STIC
36	Urbanisme
37	Autre (préciser)
38	Autre (préciser)
39	Autre (préciser)
40	Autre (préciser)

Annexe 5:

Liste des membres du conseil scientifique du Réseau ayant accepté les fonctions de correspondants auprès différentes MSH

Aix En Provence (MMSH)	Natalia Avtonomova
Besançon (Msh Cl. N. Ledoux)	Simone Bonnafous
Bordeaux (MSHA)	Joachim Nettelbeck
Caen (MRSH)	Claude Condé
Clermont-Ferrand (MSH)	Nicole Commerçon
Dijon (MSH)	Christoph Conrad
Grenoble (MSH Alpes)	Michel Fayol
Lille (MSH Du Nord Pas De Calais)	Anne Fagot-Largeault
Lyon (ISH)	Maurice Garden
Lyon (MOM-Jean Pouilloux)	Bernard Gazier
Montpellier (MSHM)	Pierre Guibentif
Nanterre (MAE René Ginouvès)	Anna Krasteva
Nantes (MSH Ange Guépin)	Linda Hantrais
Nice (MSH)	Gaëtan Tremblay
Paris (Fondation MSH)	Maurice Garden
Poitiers (MSHS)	Anne Fagot-Largeault
Rennes (MSH En Bret.)	Jacques Commaille
Saint-Denis (MSH Paris Nord)	Natalia Avtonomova
Strasbourg (MISHA)	Nicole Commerçon
Toulouse (MSHST)	Anna Krasteva
Tours (MSH Villes et Territoires)	Emmanuele Greco
MSH Lorraine	Jacques Commaille